

---

# PANEL SOCIO-ECONOMIQUE "LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

---

## LES SOLIDARITES DES 45-64 ANS AVEC LEURS PARENTS AGES

par

Monique BORSENBARGER

## Présentation du programme PSELL 2

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL 2 développé par la Division "Population et Ménages" du CEPS/INSTEAD. Le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent depuis 1985 : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- Conditions de logement, équipement et composition des ménages
- Principales dépenses
- Précarité
- Endettement
- Position scolaire des enfants
- Position socioprofessionnelle des adultes
- Revenus,...

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/INSTEAD dans les séries suivantes :

- Documents PSELL (voir liste en annexe)
- Documents de recherche
- PSELL INFO
- ECOCEPS
- Population & Emploi

A partir de 1994, l'échantillon de l'étude a été rénové. Il compte désormais 8232 personnes réparties dans 2978 ménages (avant pondération). Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration.

### Pour plus d'informations :

**Isabelle BOUVY**

**Tél. : (00352) 58 58 55-513**

**Fax : (00352) 58 55 60**

**e-mail : [isabelle.bouvy@ceps.lu](mailto:isabelle.bouvy@ceps.lu)**

---

Document produit par le

### **CEPS/INSTEAD**

Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques

B.P. 48

L-4501 DIFFERDANGE

Président : Gaston SCHABER

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	.....	7
<b>CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE</b>	.....	11
<b>1. Aperçu historique</b>	.....	13
<b>2. Concepts</b>	.....	14
2.1 La famille	.....	14
2.2 Les solidarités intergénérationnelles	.....	15
<b>3. Hypothèses</b>	.....	16
<b>4. Champs de l'étude, la population des 45-64 ans</b>	.....	18
<b>5. La lignée d'alliance</b>	.....	19
<b>6. Source des données</b>	.....	19
<b>CHAPITRE II. LES MEMBRES DE LA LIGNEE</b>	.....	21
<b>1. Composition de la lignée</b>	.....	23
<b>2. La moitié des parents est âgée de 70 à 79 ans</b>	.....	25
<b>3. Les parents hors ménage, surtout des mères veuves</b>	.....	26
<b>4. Conclusion</b>	.....	27
<b>CHAPITRE III. LES SOLIDARITES</b>	.....	29
<b>1. La proximité résidentielle plutôt que la cohabitation</b>	31	
1.1. Une faible cohabitation intergénérationnelle	.....	31
1.2. L'autonomie résidentielle des parents âgés	.....	32
1.3. La solidarité structurelle	.....	35
1.3.1 Luxembourg ou l'étranger	.....	35
1.3.2 Les parents résidant au Luxembourg, une forte proximité résidentielle	.....	37
1.3.3 La lignée d'alliance, les beaux-parents qui résident au Luxembourg	.....	39
1.4. Conclusion	.....	40

<b>2. La solidarité associative, ou la fréquence des contacts</b>	41
2.1. Les ruptures familiales .....	41
2.2. Le maintien des liens .....	41
2.3. Des comportements masculins et féminins qui diffèrent selon le lieu de résidence parental .....	43
2.4. Intimité à distance au Luxembourg .....	43
2.5. Fréquence des contacts et niveau de formation .....	45
2.6. Fréquence des contacts et lignée d'alliance.....	47
2.6.1 <i>Les relations avec la lignée d'alliance selon le sexe de l'individu</i> .....	48
2.6.2 <i>Les relations avec la lignée d'alliance selon la proximité résidentielle au Luxembourg</i> .....	49
2.6.3 <i>La fréquence de contact avec la mère et la belle-mère qui résident au Luxembourg</i> .....	50
2.7. La fréquence de contact des femmes actives avec leur mère et belle-mère .....	51
2.8. Conclusion .....	52
<b>3. La solidarité fonctionnelle, ou les services rendus</b> .....	52
3.1. Les services rendus selon que le parent réside au Luxembourg ou à l'étranger .....	52
3.2. Au Luxembourg, la proximité résidentielle facilite le flux des services .....	53
3.3. Fréquence de contact et services rendus .....	55
3.4. Des services réguliers .....	56
3.5. Les types de services rendus aux parents qui résident au Luxembourg ou à l'étranger .....	58
3.6. La lignée d'alliance et les services rendus aux beaux-parents .....	61
3.7. Lignée d'origine et lignée d'alliance .....	62
3.8. Conclusion .....	65
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	67
<b>1. Validation des hypothèses</b> .....	69
<b>2. Autonomie et solidarités</b> .....	71
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	73

## Liste des tableaux

- Tableau 1. Nombre de générations de la lignée de l'individu, par cohorte (en %)
- Tableau 2. Structure de la lignée de l'individu, par cohorte (en %)
- Tableau 3. Proportion d'individus qui ont leur père ou mère en vie, par classes d'âges (en %)
- Tableau 4. Répartition des individus âgés de 45 à 64 ans ayant un père / une mère hors ménage, selon la classe d'âge du parent et son lieu de résidence (en %)
- Tableau 5. Répartition des individus âgés de 45 à 64 ans, par cohorte selon l'état matrimonial du parent qui vit hors ménage (en %)
- Tableau 6. La co-résidence avec les parents âgés (en %)
- Tableau 7. Mode de vie du père / de la mère (en %)
- Tableau 8. Mode de vie du père / de la mère selon qu'il réside au Luxembourg ou à l'étranger (en %)
- Tableau 9. Répartition des mères veuves résidant au Luxembourg selon la classe d'âges et le mode d'habitation (en %)
- Tableau 10. Répartition des individus selon le lieu de résidence parental (en %)
- Tableau 11. Répartition des individus dont les parents résident à l'étranger selon une distance seuil de 100 km entre les domiciles (en %)
- Tableau 12. Répartition des individus selon leur nationalité et le lieu de résidence parental (en %)
- Tableau 13. Proportion des individus résidant à moins de 15 km de leur père / mère vivant au Luxembourg (en %)
- Tableau 14. Répartition des individus selon la proximité résidentielle avec leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 15. Proportion des individus résidant à moins de 15 km de leur beau-père / belle-mère vivant au Luxembourg (en %)
- Tableau 16. Répartition des individus selon la proximité de leur résidence et celles de leur mère et belle-mère résidant au Luxembourg (en %)
- Tableau 17. Proportion des individus qui n'ont pas de contact avec leur père/ mère selon le lieu de résidence de celui-ci (en %)
- Tableau 18. Proportion des individus par sexe ayant un contact au moins hebdomadaire avec le père en fonction de son lieu de résidence (en %)
- Tableau 19. Proportion des individus par sexe ayant un contact au moins hebdomadaire avec la mère en fonction de son lieu de résidence (en %)
- Tableau 20. Répartition des individus selon la fréquence de contact et la proximité résidentielle avec le père qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 21. Répartition des individus selon la fréquence de contact et la proximité résidentielle avec la mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 22. Taux de contact au moins hebdomadaire des individus avec leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 23. Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère (en %)
- Tableau 24. Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 25. Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère qui réside à l'étranger (en %)
- Tableau 26. Proportion des individus qui n'ont pas de contact avec leurs beaux-parents selon le lieu de résidence de celui-ci (en %)

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

---

- Tableau 27. Proportion par sexe des individus ayant un contact au moins hebdomadaire avec leur beau-père selon son lieu de résidence (en %)
- Tableau 28. Proportion par sexe des individus ayant un contact au moins hebdomadaire avec leur belle-mère selon son lieu de résidence (en %)
- Tableau 29. Répartition des individus selon la proximité de résidence du beau-père qui réside au Luxembourg et la fréquence de contacts (en %)
- Tableau 30. Répartition des individus selon la proximité de résidence de la belle-mère qui réside au Luxembourg et la fréquence de contacts (en %)
- Tableau 31. Répartition des individus dont la mère et la belle-mère résident au Luxembourg, selon l'intensité de contact (en %)
- Tableau 32. Taux de contact au moins hebdomadaire des femmes avec leur mère / belle-mère qui réside au Luxembourg selon qu'elles exercent ou non une activité professionnelle (en %)
- Tableau 33. Proportion d'individus qui rendent service à leurs parents au moins une fois dans l'année selon leur lieu de résidence (en %)
- Tableau 34. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois dans l'année à leur père /mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 34bis. Proportion des femmes qui rendent service à leur mère qui réside au Luxembourg selon qu'elles exercent une activité professionnelle (en %)
- Tableau 35. Répartition des individus dont le père réside au Luxembourg, selon la fréquence de contact et le fait de lui rendre service (en %)
- Tableau 36. Répartition des individus dont la mère réside au Luxembourg, selon la fréquence de contact et le fait de lui rendre service (en %)
- Tableau 37. Proportion d'individus qui rendent régulièrement service à leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 38. Proportion d'individus âgés de 45 à 64 ans rendant service au père et/ou à la mère qui réside au Luxembourg selon le type de services rendus au moins une fois par an (en %)
- Tableau 39. Proportion d'individus ayant rendu service au moins une fois dans l'année à leur père et/ou mère qui réside à l'étranger par type de services rendus (en %)
- Tableau 40. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leur beau-père/ belle-mère qui réside au Luxembourg (en %)
- Tableau 41. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs parents et beaux-parents qui résident au Luxembourg, selon le sexe (en %)
- Tableau 42. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leur beau-père, belle-mère, père, mère qui réside au Luxembourg, selon le sexe (en %)
- Tableau 43. Proportion d'individus selon qu'ils rendent ou non service à leurs beaux-parents et parents qui résident au Luxembourg (en %)
- Tableau 44. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs beaux-parents qui résident au Luxembourg, selon le sexe de l'individu (en %)
- Tableau 45. Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs beaux-parents qui résident à l'étranger, selon le sexe de l'individu (en %)

# INTRODUCTION



Parmi les transformations démographiques majeures de ces dernières décennies, figurent l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. La conjugaison de ces deux phénomènes a profondément bouleversé la pyramide des âges de la population. D'une base traditionnellement large, celle-ci s'est pour la première fois rétrécie car le nombre des naissances diminuait tandis que la proportion de personnes âgées augmentait considérablement.

Le changement de la structure par âges de la population a modifié la structure intergénérationnelle des familles qui est passée également d'une base large, composée de nombreux collatéraux, à une structure 'rame de haricot', composée d'un nombre élevé d'ascendants ou de descendants. Le nombre de générations coexistantes au sein d'une lignée a ainsi augmenté tandis que diminuait celui des collatéraux.

Cette transformation de la structure de parenté pourrait modifier les relations de parenté dans le sens d'un renforcement des liens. La présence d'un ancêtre commun amène en effet les descendants à conserver les relations au sein de la parenté. Cette dernière pourrait ainsi trouver son rôle renforcé à l'égard de ses membres, et ce d'autant plus que le couple s'est fragilisé au cours des dernières décennies.

Ainsi, l'augmentation du nombre de générations coexistantes sur une période de plus en plus longue entraînerait une importance croissante des liens intergénérationnels, et sans doute une redéfinition des liens familiaux (Bengtson, 2001).

Dans ce contexte de vieillissement de la population et de renforcement des liens familiaux, se pose la question des formes de solidarités exercées par les adultes (la génération des 45-64 ans) à l'égard de leurs parents âgés.

Trois indicateurs classiques dans les études intergénérationnelles permettront de mettre au jour les solidarités familiales :

- la proximité résidentielle, ou solidarité structurelle
- la fréquence des contacts, ou solidarité associative
- les aides et le soutien, ou solidarité fonctionnelle.

L'analyse des solidarités des individus avec leurs parents âgés nécessite au préalable d'établir la composition générationnelle de la lignée dans laquelle ils s'inscrivent. On cernerait la proportion d'individus qui ont des parents âgés en vie, puis on se restreindrait à celle dont les parents résident hors ménage et qui est donc potentiellement concernée par les solidarités avec les parents âgés.

On pourra ainsi mettre en lumière le soutien intergénérationnel apporté par les individus à leurs parents âgés. Cela nous éclairera sur les relations familiales qui s'exercent dans le contexte du vieillissement de la population. Ces personnes âgées sont-elles isolées ou bénéficient-elles au contraire du soutien de leurs enfants et, le cas échéant, dans quelle mesure ?

La nature et l'intensité des solidarités exercées devrait nous amener à reconsidérer la notion de « famille » et à voir dans quelle mesure celle de « famille nucléaire » reste adaptée à la majorité des situations observées.



# CHAPITRE I

## CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE



Un rapide aperçu historique des études sur les relations et les solidarités familiales et la définition de ce que l'on entend par famille permettra ensuite de poser les hypothèses quant à l'exercice des solidarités des individus âgés de 45 à 64 ans à l'égard de leurs parents âgés.

### 1. APERÇU HISTORIQUE

Au terme de famille fut longtemps associée l'idée de rassemblement, de générations vivant ensemble sous le même toit et, de ce fait, d'individus solidaires entre eux. Les parents élevaient leurs enfants en prenant soin de leurs propres parents. L'image idyllique d'un paradis perdu, c'est-à-dire de la famille multi générationnelle cohabitant dans l'harmonie, a été sans doute ravivée par les travaux de certains chercheurs qui déploraient sa disparition au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les travaux de Parsons, menés dans les années 50, ont conclu à l'isolement de la famille nucléaire par rapport à son groupe de parenté. Les processus d'industrialisation auraient segmenté la famille en isolant le noyau conjugal de son réseau de parenté, réduisant ainsi la taille du groupe domestique au noyau conjugal afin de mieux répondre aux exigences économiques de la société contemporaine.

Cependant, les travaux menés par Laslett (1972) sont venus démentir cette thèse. En effet, le groupe d'historiens de Cambridge, en étudiant les recensements de paroisses anglaises du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, a montré que la taille moyenne des familles n'était que de 4,75 personnes jusqu'en 1901 et que les familles étaient constituées de familles nucléaires, soit la cellule familiale contemporaine composée des parents et des enfants.

De nombreuses enquêtes ont ensuite confirmé les résultats de ces recherches en révélant la persistance des liens de parenté (Roussel, 1976 ; Gokalp, 1978 ; Caplow, 1982) et des réseaux de soutien avec la famille proche.

Après la seconde guerre mondiale, la montée de l'Etat providence prend en charge nombre de fonctions auparavant assumées par la famille comme l'éducation des enfants, les soins aux malades et aux personnes âgées, la famille paraissant ainsi dépouillée et son rôle rendu quasi inexistant. Puis, vers le milieu des années 80, alors que l'Etat providence se révèle en crise, la famille est alors redécouverte comme lieu d'épanouissement individuel et de soutien psychologique et social.

Dans ce nouveau contexte de retrait de l'Etat providence et d'allongement de la vie, la parenté est devenue un nouveau champ de recherche. De nombreux travaux ont ainsi été menés sur les liens de parenté et l'exercice des solidarités entre les générations, et plus particulièrement avec les générations les plus âgées (Attias-Donfut, 1995). Ils ont montré que les liens familiaux et les solidarités sont restés vivaces.

## 2. CONCEPTS

### 2.1 La famille

Tandis que la famille est vue comme une institution en crise, on observe une résurgence des liens de parenté. Ce constat, paradoxal à première vue, tient à la polysémie du terme famille qui recouvre plusieurs définitions, signe des changements qu'elle a connus au fil du temps. Par famille, on peut entendre :

- La famille nucléaire<sup>1</sup>, qui est composée d'un couple et d'un ou plusieurs enfants.
- La lignée de l'individu, ou son groupe de filiation, qui regroupe tous ses ascendants et descendants.
- La parenté de l'individu qui comprend tous les membres de sa famille, famille d'origine et éventuellement d'alliance, et représente le groupe le plus large. La parenté peut encore être scindée en groupes plus ou moins larges tels que la famille élargie qui réunit la famille nucléaire et au moins un ascendant.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux ménages étaient composés de familles élargies et il n'était pas rare, en effet, de voir des parents adultes cohabiter avec leurs propres parents. Cette famille, qualifiée d'élargie, formait un seul ménage. Ce type de famille a tendu à disparaître progressivement, essentiellement sous l'influence du développement des mesures de protection sociale, après la seconde guerre qui compensaient en partie les pertes de revenu. Ceci est particulièrement vrai des pensions de vieillesse qui ont assuré, aux personnes âgées, un revenu leur permettant de vivre de manière autonome.

L'expression aujourd'hui courante de « famille en crise » fait le plus souvent référence à la famille nucléaire. La question que l'on se pose dans cette étude est la suivante : peut-on considérer que cet état de crise, ou de fragilité des liens familiaux, concerne non seulement la famille nucléaire mais également la famille élargie ? En d'autres termes, peut-on conclure à la rupture des liens familiaux ou, dans le cadre qui nous intéresse, à l'isolement des personnes âgées par rapport à leurs descendants ? L'analyse des relations familiales des individus avec leurs parents âgés devrait permettre d'établir une claire distinction entre les deux phénomènes.

---

<sup>1</sup> En 1999, au Luxembourg, la répartition des ménages par type se faisait de la manière suivante : couples mariés sans enfant 19,5% ; unions libres sans enfant 3,5% ; couples mariés avec enfant(s) 33,0% ; unions libres avec enfant(s) 1,6% ; monoparentaux 7,2% ; étendus intergénérationnels 3,6% ; autres étendus 0,6% ; non familiaux 0,8% ; isolés célibataires 15,1% ; isolés veufs, divorcés, autres 15,1%. (KUEPIE, 2002 p.44)

### 2.2 Les solidarités intergénérationnelles

Dans leur étude sur les relations intergénérationnelles, Silverstein et Bengtson (1997) ont identifié six dimensions quantitatives et qualitatives de la solidarité intergénérationnelle :

1. la dimension structurelle, qui comprend la distance résidentielle entre les membres de famille, distance qui peut limiter ou faciliter les contacts ;
2. la dimension associative, qui associe la fréquence des contacts sociaux et les activités partagées avec des membres de la famille ;
3. la dimension affective, c'est-à-dire la proximité affective et émotionnelle, l'intimité entre les membres de famille ;
4. la dimension consensuelle, relative à la similarité de point de vue dans les opinions, les valeurs, et les modes de vie ;
5. la dimension fonctionnelle, qui concerne les échanges de services ou le soutien financier ;
6. la dimension normative, relative au sentiment d'obligation ressenti envers les membres de famille.

Dans le cadre de la présente étude, trois dimensions ont été retenues pour cerner les solidarités intergénérationnelles :

#### 1. La dimension structurelle

La distance résidentielle entre les individus représente un élément essentiel dans la mesure de la fréquence des contacts et, plus encore, dans celle des services rendus. La présence d'une importante population étrangère au Luxembourg amènera à analyser la proximité résidentielle en deux temps. Dans un premier temps, on distinguera les individus selon que le parent réside au Luxembourg ou à l'étranger. Dans un second temps, en limitant le champ de l'étude aux parents résidants luxembourgeois, on introduira une variable 'distance kilométrique'. Etant donnée la superficie faible du pays, la distance de 15km a été adoptée comme un seuil en dessous duquel la distance ne représente une entrave ni à des contacts fréquents, ni à des échanges de services.

#### 2. La dimension associative

Il est question ici des contacts entre les individus et leurs parents, que ce soit sous forme de visites, de conversations téléphoniques, de courrier postal ou électronique.

#### 3. La dimension fonctionnelle

Elle comprend les aides et les services rendus par les individus à leurs parents âgés. Une liste de quinze services a été soumise aux personnes interrogées.

Ces trois aspects, à eux seuls, permettent de cerner les solidarités intergénérationnelles dans leur dimension restreinte, c'est-à-dire quantitative. En revanche, ils ne permettront pas de « qualifier » ces échanges, c'est-à-dire de connaître les contextes affectif, normatif ou consensuel dans lesquels ils s'inscrivent.

### 3. HYPOTHESES

L'analyse de la situation des individus résidant au Luxembourg présente l'intérêt de mettre en parallèle deux populations distinctes du point de vue du statut migratoire, statut qui peut avoir des conséquences directes sur l'expression des solidarités familiales :

- une population qui est restée dans son pays d'origine, voire sa région d'origine, ce qui a priori lui permet de poursuivre ses relations familiales et ne constitue pas un obstacle à l'expression des solidarités familiales ;
- une population étrangère, qui a émigré pour des raisons liées à l'activité professionnelle. Ayant quitté son pays d'origine et, le plus souvent, sa famille d'origine, cette population pourrait connaître une 'rupture' au niveau de l'expression de certaines solidarités familiales.

Les analyses présenteront les résultats pour la population globale avant d'opposer les situations des individus dont les parents résident au Luxembourg à celles des individus dont les parents résident à l'étranger.

*Hypothèse 1. Une distance résidentielle élevée entre les individus et leurs parents est un facteur limitant les solidarités de l'individu, (encore appelé 'Ego) avec les parents âgés.*

Ce cas de figure est très fréquemment celui de la population immigrée dont les parents résident à plusieurs centaines de kilomètres. Pour ces individus, on suppose qu'une distance importante entre le lieu de résidence d'Ego et celui de ses parents âgés qui exclut des visites fréquentes, est un facteur limitant la fréquence des contacts, et ce malgré le développement d'autres moyens de communication tels que le téléphone, l'Email, le train ou l'avion.

La mobilité des individus, parfois exigée par le marché du travail, peut alors avoir pour conséquences d'imposer un frein à l'expression des solidarités à l'égard des parents âgés.

*Hypothèse 2. Pour les individus dont les parents résident au Luxembourg, on supposera également que les contacts et les services dépendent de la proximité résidentielle.*

Une forte proximité pourrait laisser présager un taux de contact et de services élevé. Si tel était le cas, une telle proximité pourrait conduire à proposer une nouvelle définition de la famille élargie, qui serait désormais multi-locale et au sein de laquelle les solidarités seraient bien ancrées.

*Hypothèse 3. Chez les femmes, l'activité professionnelle représente un frein à l'expression des solidarités.*

L'absence d'activité professionnelle féminine laisserait supposer l'expression de solidarités plus fortes, puisque ces femmes auraient plus de temps disponible pour les relations et les services. Est-ce là l'expression de la concurrence entre marché du travail et solidarité familiale ? Pour vérifier cette hypothèse, le champ d'étude sera réduit aux femmes dont les parents résident au Luxembourg.

*Hypothèse 4. Les solidarités se font plus fortes à mesure que le niveau de formation initiale augmente, un niveau d'éducation élevé impliquant davantage de solidarités.*

Dans leur analyse des réseaux informels de soutien au Portugal, Wall *et al.* (2001) ont montré que l'assistance aux enfants adultes provient surtout des parents et qu'elle est fortement liée à la position des familles dans la structure sociale, un faible niveau d'éducation et une catégorie professionnelle moins favorable impliquant un plus faible niveau de soutien. Ceci nous amène à émettre une hypothèse similaire pour l'exercice des solidarités des enfants adultes à l'égard des parents âgés.

*Hypothèse 5. La charge de solidarité serait davantage du ressort des femmes que des hommes, à l'image de ce qui a pu être observé dans d'autres pays.*

D'avantage orientées vers la famille que les hommes, les femmes pourraient être plus actives dans le maintien des liens familiaux et, de ce fait, également plus diligentes dans les services rendus aux parents âgés. L'analyse plus détaillée des services rendus permettra la mise en évidence des domaines d'action privilégiés par l'un et l'autre sexe.

*Hypothèse 6. Les solidarités sont plus fortes avec la mère qu'avec le père, et particulièrement entre les filles et leur mère.*

Pour étudier les solidarités des individus avec leurs parents, nous avons distingué les solidarités selon leur destinataire, c'est-à-dire le père ou la mère, en faisant l'hypothèse que le sexe du parent pourrait amener une différence des solidarités et que cette différence pouvait être renforcée ou amoindrie selon le sexe de l'enfant.

Certaines études ont en effet démontré que les femmes étaient généralement les « artisanes » des relations familiales et qu'elles ont plus d'interactions avec leurs parents que les hommes (Rossi et Rossi, 1990, USA). En revanche, d'autres études n'y découvrent aucune différence significative (Bawin-Legros, 1995, Belgique).

*Hypothèse 7. Les solidarités se font plus fortes à mesure que les parents avancent en âge.*

A chaque phase du cycle de vie correspondent des besoins différents en termes de solidarités. Le parent avançant en âge peut se trouver confronté à des problèmes de santé plus lourds, à des difficultés de mobilité, et donc nécessiter un encadrement ou un niveau de soutien plus élevé.

*Hypothèse 8. Les solidarités sont renforcées lorsque les parents souffrent d'un handicap.*

Le rôle déterminant de la santé dans la probabilité pour les parents âgés de recevoir de l'aide de leurs enfants a déjà été mis en évidence (Mutran, 1984) ; nous avons retenu la présence ou l'absence d'un handicap pour tester si, au Luxembourg, l'aide apportée par les enfants est également renforcée dans ce cas.

*Hypothèse 9. Les solidarités sont plus fortes avec la lignée d'origine qu'avec la lignée d'alliance.*

Les relations de solidarité s'exerceraient davantage avec les membres de la lignée d'origine qu'avec ceux de la lignée d'alliance. On s'attend donc à ce que les contacts et les services soient plus développés avec les parents qu'avec les beaux-parents.

Par conséquent, si l'on constate généralement que les femmes recentrent les relations familiales sur leur propre lignée, on devrait alors observer des relations plus intenses avec la lignée féminine.

#### **4. CHAMP DE L'ETUDE : LA POPULATION DES 45-64 ANS**

Les limites d'âges pour déterminer la génération pivot, encore appelée génération du milieu, c'est-à-dire celle qui a des parents âgés et de grands enfants, varient selon les études réalisées. Pour Attias-Donfut (1995), la génération des 49-53 ans a été déterminée comme étant celle offrant le plus de probabilité de rencontrer des familles à trois générations adultes en ligne directe.

Kellerhals (1995), élargit un peu la tranche d'âge dans son étude sur les formes du réseau de soutien dans la parenté. Il définit la génération pivot comme celle des 50-57 ans, cette étude portant précisément sur les couples dont le mari est âgé de 50 à 57 ans.

Quant à Bawin-Legros (1995), elle ne parle pas de génération pivot mais de cycle intermédiaire défini de façon sensiblement différente. Elle sépare le cycle de vie en deux phases distinctes. La première, jusqu'à l'âge de 45 ans, est celle où les parents et les amis représentent l'horizon affectif le plus proche. La seconde, après 55 ans, est celle du déclin des amis au profit quasi exclusif de la famille, la plupart des individus vivant leurs relations affectives essentiellement avec leurs enfants. La tranche de 45 à 55 ans est alors considérée comme un cycle intermédiaire.

Pour étudier les relations et les échanges des individus avec leurs parents âgés, nous avons retenu les individus âgés de 45 à 64 ans. Le choix de cette tranche d'âges, relativement large, est motivé :

1. par les limites statistiques telles que la taille de l'échantillon, le nombre d'observations devant être suffisant pour procéder à des analyses détaillées (1409 individus),
2. par le souhait de pouvoir aussi capter les individus ayant des parents très âgés.

Cependant, lorsque cela sera possible, un niveau d'analyse plus fin sera utilisé, cette population pouvant être divisée en deux cohortes, celle des 45-54 ans et celle des 55-64 ans (soit respectivement 797 et 612 individus).

## 5. LA LIGNEE D'ALLIANCE

La problématique des solidarités avec les parents âgés sera également abordée avec la lignée d'alliance pour répondre à l'une des hypothèses posées (cf. hypothèse 9). Il convient de faire quelques observations relatives aux individus ayant des beaux-parents :

1. Etant donné les différences d'âges entre hommes et femmes dans les couples du fait des modèles de nuptialité, les hommes épousant généralement des femmes plus jeunes qu'eux-mêmes, il est fréquent qu'aux deux extrémités de l'échantillon, un seul membre du couple soit retenu. Dans la cohorte la plus jeune, ce sera le cas pour les hommes âgés de 45 ans ou un peu plus, qui feront partie de l'échantillon tandis que leur épouse, si elle est plus jeune, en sera exclue. Dans la cohorte la plus âgée, souvent les femmes âgées de 64 ans, ou un peu moins, seront retenues tandis que leur époux, généralement plus âgé, sera exclu.

2. La lignée d'alliance des individus est étudiée dans la mesure où Ego a déclaré avoir un beau-père ou une belle-mère en vie, sans considération de son statut matrimonial. Ego peut être marié, veuf ou encore vivre en union libre.

## 6. SOURCE DES DONNEES

Les données utilisées pour l'analyse des solidarités intergénérationnelles des 45-64 ans avec leurs parents âgés sont issues de l'enquête PSELL 2000<sup>2</sup> sur les conditions de vie et de travail au Luxembourg. L'enquête PSELL est menée chaque année auprès d'un échantillon d'individus représentatif des ménages et des individus qui les composent, résidant sur le territoire luxembourgeois et liés au système de sécurité sociale luxembourgeois. L'échantillon est basé sur un tirage aléatoire de 2978 ménages. Il est composé de 8232 individus.

Les enquêtes sont menées par interview en face-à-face et les informations sont recueillies pour chaque membre du ménage. En 2000, une série de questions étaient posées sur les relations intergénérationnelles.

Le cadre théorique étant posé et les repères méthodologiques précisés, on s'intéresse maintenant à la description des lignées dans lesquelles se trouvent les individus âgés de 45 à 64 ans.

---

<sup>2</sup> PSELL : Panel Socio-Economique *Liewen zu Lëtzebuerg*.



# CHAPITRE II

## LES MEMBRES DE LA LIGNEE



## **1. COMPOSITION DE LA LIGNEE**

Pour cerner la parenté proche des individus âgés de 45 à 64 ans, on doit établir la composition de la lignée à laquelle ils appartiennent. Ce sont les ascendants et les descendants d'un individu qui sont pris en compte afin de déterminer la composition générationnelle de la lignée dans laquelle il s'inscrit, sans distinction ni de l'âge ni du lieu de résidence de ces derniers.

Les individus se situant dans une lignée à une génération, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus de parent et pas d'enfant<sup>3</sup>, représentent la proportion la plus faible (6,8%), suivie de celles des individus dans une lignée à 4 générations (11,4%) (*cf. tableau 1*).

Près de 30% des individus sont dans une lignée à deux générations tandis que la majorité des individus âgés de 45 à 64 ans (52,5%) se situent dans une lignée à trois générations.

**T1**      **Nombre de générations de la lignée de l'individu, par cohorte (en %)**

	<b>45-54 ans</b> (N=797)	<b>55-64 ans</b> (N=612)	<b>Total 45-64 ans</b> (N=1409)
1	5,7	8,4	6,8
2	31,5	26,3	29,3
3	53,1	51,7	52,5
4 ou plus	9,7	13,6	11,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans.

Le tableau 1 nous renseigne sur le nombre de générations dans la lignée mais ignore leur composition. La composition générationnelle de la lignée va permettre (*cf. tableau 2*) de rendre compte de la structure de la lignée d'un individu âgé de 45 à 64 ans, que l'on représente ici et dans toute la suite de l'analyse par Ego, et donc de sa position dans la lignée. Ainsi, dans une lignée à trois générations, Ego peut occuper une place intermédiaire entre ses parents et ses enfants, ou encore être « tête de lignée », en n'ayant que des descendants.

---

<sup>3</sup> 45% des individus de la lignée à une génération n'ont jamais été mariés.

**T<sub>2</sub>**

**Structure de la lignée de l'individu, par cohorte (en %)**

	<b>Nombre de générations composant la lignée</b>	<b>Cohorte des 45-54 ans</b> (N=797)	<b>Cohorte des 55-64 ans</b> (N=612)	<b>Total 45-64 ans</b> (N=1409)
Ego	1	5,7	8,4	6,8
Ego + Parent(s)	2	7,2	3,0	5,4
Ego + Enfant(s)		24,2	23,2	23,7
Ego + Grand-parent(s)		0,2	-	0,1
Ego + Petits-enfants		-	0,1	-
Ego + Parent(s) + Enfant(s)	3	45,3	10,3	30,1
Ego + Parent(s) + Grands-parents		0,1	0,5	0,3
Ego + Enfants + Petits-enfants		7,5	40,9	22,0
Ego + Enfant(s) + Grands-parents		0,2	-	0,1
Ego + Parent(s) + Enfant(s) + Petits-enfants	4	9,2	13,6	11,1
Ego + Parent(s) + Enfant(s) + Grands-parents		0,3	-	0,2
Ego + Parent(s) + Enfant(s) + Grands-parents + Petits-enfants	5	0,2	-	0,1
<b>Total</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans.

En scindant le groupe des 45-64 ans en deux cohortes, (45-54 ans et 55-64 ans), on observe que la structure générationnelle de la lignée diffère en fonction de la cohorte d'appartenance, sauf pour la lignée à deux générations. Les individus des deux cohortes se concentrent au sein de cette lignée à deux générations, ce qui rend la distinction inutile (*cf. tableau 2*).

Par contre, la suite de la répartition montre de fortes différences entre les deux cohortes dans les lignées à 3 générations ou plus. Lorsque les 55-64 ans appartiennent à une lignée à trois générations, ils sont plus souvent grands-parents (40,9%) alors que les 45-54 ans figurent alors majoritairement dans la génération du milieu, également appelée « génération pivot » (45,3%).

Dans les lignées à 4 générations, les 55-64 ans sont plus largement représentés que les 45-54 ans (13,6% vs 9,6%). Les lignées à 5 générations sont, quant à elles, à peine représentées, et uniquement chez les 45-54 ans.

Les parents d'Ego sont-ils représentés à parts égales par les pères et les mères, ou y a-t-il une sur-représentation de l'un ou l'autre sexe, du fait de la plus grande longévité des femmes ? L'analyse confirme, effectivement, que la répartition des individus par classes d'âge en fonction de l'existence du père et de la mère est inégale (*cf. tableau 3*).

Au total, ce sont près de 43% des individus de la classe d'âges des 45-64 ans qui ont leur mère en vie, pour seulement 17,5% qui ont leur père en vie. La proportion de ceux qui ont un père en vie tombe vertigineusement à chaque classe d'âges, pour ne concerner que 4,1% des 60-64 ans. A ce même âge, 18,3% des individus ont encore leur mère en vie, alors que cette proportion atteint 66 % entre 45 et 49 ans. Cette différence pourrait être due, d'une part à ce que l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes et, d'autre part, à ce que dans les couples, l'homme est généralement plus âgé que son épouse. Conjugués, ces deux faits conduiraient à l'augmentation de la proportion de veuves.

### T<sub>3</sub> Proportion d'individus qui ont leur père ou mère en vie, par classes d'âges (en %)

	Père en vie	Mère en vie
45-49 ans	36,9	66,0
50-54 ans	15,3	45,2
55-59 ans	6,3	32,0
60-64 ans	4,1	18,3
Total	17,5	42,9

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et qui ont un père et/ou une mère en vie.

Note de lecture : dans la tranche d'âges des 45-49 ans, 36,9% des individus ont leur père en vie pour 66% qui ont leur mère en vie.

Ainsi, au fur et à mesure que l'âge d'Ego avance, les « têtes » de lignées sont de plus en plus souvent des femmes. On pourrait parler de « mamy-boom » ou de la féminisation des lignées auxquelles appartiennent les parents âgés. De ce fait, dans les lignées à trois générations, et plus encore dans celles à quatre, le parent âgé est le plus souvent une parente (une mère, une grand-mère, une arrière-grand-mère).

## 2. LA MOITIÉ DES PARENTS EST ÂGÉE DE 70 À 79 ANS

Après avoir établi la position de l'individu dans le cycle de vie, en prenant en compte tous les membres de la lignée, le champ d'investigation sera réduit aux individus dont le père / la mère réside hors de leur ménage. Cette population constituera le cadre de référence pour l'étude des solidarités<sup>4</sup> (cf. tableau 4).

<sup>4</sup> Précisons que la plupart des parents âgés résident hors du ménage des individus de 45-64 ans. De ce fait, les différences observées entre les proportions de parents en vie et celles des parents hors ménage sont faibles.

**T<sub>4</sub>**

**Répartition des individus âgés de 45 à 64 ans ayant un père / une mère hors ménage, selon la classe d'âge du parent et son lieu de résidence (en %)**

Classes d'âges du parent	Père			Mère		
	Luxembourg (N=137)	Etranger (N=101)	Total (N=238)	Luxembourg (N=369)	Etranger (N=194)	Total (N=563)
60-69 ans	8,8	18,6	<b>12,9</b>	9,2	16,5	<b>11,7</b>
70-79 ans	57,7	49,0	<b>54,3</b>	55,8	52,1	<b>54,6</b>
80 ans ou +	32,8	29,4	<b>31,3</b>	33,6	27,3	<b>31,4</b>
NSP	0,7	2,9	<b>1,5</b>	1,4	4,1	<b>2,3</b>
Total	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0	100,0	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans qui ont un père/ une mère hors ménage.

Note de lecture : 54,3% des pères et 54,6% des mères des individus de 45-64 ans et résidant hors de leur ménage sont âgés entre 70 et 79 ans.

NSP : Ne sait pas.

La répartition par classes d'âges des pères et des mères des individus âgés de 45 à 64 ans est sensiblement identique (cf. tableau 4). La moitié des pères et des mères ont entre 70 et 79 ans et 31% ont 80 ans ou plus. Une faible proportion d'individus n'ont pas indiqué l'âge de leurs parents. On observe que les parents résidant au Luxembourg sont légèrement plus âgés que ceux résidant à l'étranger.

### **3. LES PARENTS HORS MENAGE : SURTOUT DES MERES VEUVES**

L'étude du statut matrimonial du parent hors ménage vient confirmer le caractère hétérogène de la coexistence intergénérationnelle en référence au sexe du parent.

Lorsque Ego a au moins un parent qui réside hors de son ménage, il s'agit dans 61,4% des cas d'une mère veuve pour seulement 9,2% des cas d'un père veuf (cf. tableau 5). Moins de 30% des individus ont toujours leurs deux parents qui vivent hors du ménage, que ceux-ci vivent ensemble (28,0%) ou séparément (1,4%).

La distinction par cohorte accentue encore les différences observées. Dans la cohorte la plus jeune, les mères veuves représentent 54,8% de l'effectif pour près de 81,4% dans la cohorte la plus âgée.

Cette sur-représentation des mères veuves dans les lignées aura-t-elle des répercussions en termes de contacts de l'individu avec les parents et en termes de services rendus ?

**T5**

**Répartition des individus âgés de 45 à 64 ans, par cohorte selon l'état matrimonial du parent qui vit hors ménage (en %)**

	<b>Cohorte des 45-54 ans (N=466)</b>	<b>Cohorte des 55-64 ans (N=153)</b>	<b>Total (N=619)</b>
Parents ensemble	33,9	10,1	28,0
Parents séparés	1,5	0,9	1,4
Père veuf	9,8	7,6	9,2
Mère veuve	54,8	81,4	61,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère vit hors ménage.

#### **4. CONCLUSION**

Plus de la moitié des individus âgés de 45 à 64 ans s'inscrivent dans une lignée à trois générations ou plus, mais seulement 41,9% avec au moins un parent en vie. Ce sont 5,4% des individus qui sont dans une lignée à deux générations avec au moins un parent en vie.

Les parents sont majoritairement âgés de 70 à 79 ans, mais, du fait de l'espérance de vie plus longue des femmes, le parent en vie est le plus souvent une mère veuve.

C'est un véritable « mamy boom » qui est observé dans la composition des lignées, cette structure générationnelle ayant peut-être des effets sur l'exercice des solidarités à l'égard du parent âgé, ce que nous proposons de vérifier dans la partie suivante.



# CHAPITRE III

## LES SOLIDARITES



## **1. PROXIMITE RESIDENTIELLE PLUTOT QUE COHABITATION**

### **1.1. Une faible cohabitation intergénérationnelle**

Résider avec les parents âgés est devenu une pratique peu courante. Entre parents et enfants adultes, l'autonomie résidentielle est devenue la règle, elle s'observe même lorsque les parents sont âgés. Le développement de la sécurité sociale et l'attribution des pensions de vieillesse ont assuré aux parents âgés un revenu suffisant leur permettant de vivre de manière autonome avec, pour corollaire, le fait que la cohabitation intergénérationnelle devient extrêmement rare.

Aussi la cohabitation ne s'exerce-t-elle que rarement entre les 45-64 ans et leurs parents âgés ; lorsqu'elle existe, elle est pratiquée deux fois plus souvent avec les mères qu'avec les pères, car elle ne concerne que 3,2% des pères pour 6,7% des mères (cf. *tableau 6*), et deux fois plus souvent par les filles (60,7%) que par les fils (39,3%).

**T<sub>6</sub>**

#### **La co-résidence avec les parents âgés (en %)**

<b>Le parent vit</b>	<b>Ensemble de la population</b>		<b>Ressortissants luxembourgeois</b>		<b>Ressortissants étrangers</b>	
	<b>Père</b> (N=246)	<b>Mère</b> (N=603)	<b>Père</b> (N=150)	<b>Mère</b> (N=408)	<b>Père</b> (N=96)	<b>Mère</b> (N=195)
Dans le ménage	3,2	6,7	4,0	9,6	1,0	0,5
Hors du ménage	96,8	93,3	96,0	90,4	99,0	99,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère est en vie.

Ces premiers résultats sous-estiment vraisemblablement le phénomène de la co-résidence avec un parent âgé. En effet, la forte proportion de résidents immigrés amène à poser l'hypothèse que lorsqu'il y a co-résidence avec un parent âgé, Ego est plus souvent de nationalité luxembourgeoise, les parents des ressortissants étrangers ne résidant que rarement au Luxembourg. De ce fait, en réduisant la population étudiée aux 45-64 ans de nationalité luxembourgeoise, les proportions observées pour la co-résidence se révèlent supérieures aux premiers résultats et atteignent 9,6% pour les mères.

Parmi les mères qui résident avec leur enfant de nationalité luxembourgeoise (N=40), la quasi-totalité sont veuves pour seulement quelques-unes<sup>5</sup> qui vivent en couple chez leur enfant. La plus forte proportion des mères partageant le ménage d'un enfant, peut sans doute s'expliquer par le fait que ces mères âgées n'ont pas exercé d'activité professionnelle et bénéficient probablement d'une pension de survie réduite<sup>6</sup>,

<sup>5</sup> (N=3, soit 6,7%)

<sup>6</sup> 75% d'entre elles n'exerçaient aucune profession lorsque leur enfant a quitté l'école.

à moins que la cohabitation ne représente un soutien financier pour l'enfant. Par ailleurs, la force du lien mère-fille, souvent décrite dans les études sur les relations intergénérationnelles, permettrait sans doute d'expliquer que ce soit davantage les filles que les fils qui cohabitent avec leur mère âgée. La cohabitation reste un phénomène marginal, c'est ce qu'observait déjà Hareven (1994) aux USA : « les enfants des parents âgés tentent dans la mesure du possible de les maintenir à domicile à proximité plutôt que de partager leur ménage. La co-résidence est limitée aux situations de nécessité extrême et pratiquée davantage par les filles ».

La cohabitation ne nous renseigne pas sur le sens dans lequel s'exerce la solidarité. Est-ce l'enfant qui héberge le parent ou le parent qui héberge l'enfant ? Pour tenter de répondre à cette question, nous nous sommes référés à la personne déclarée chef de ménage, c'est-à-dire la personne déclarée propriétaire ou locataire en titre du logement. En identifiant le chef du ménage auquel appartient la personne hébergée, on observe alors que la co-résidence s'exerce à l'égard de la mère dans 74,3% des cas, c'est-à-dire que l'enfant est le chef de ménage, tandis qu'elle s'exerce à l'égard des enfants dans 25,3% des cas.

Pour affiner les connaissances sur les pratiques de la cohabitation intergénérationnelle, il serait nécessaire de savoir si Ego a des frères et sœurs et son rang dans la fratrie. Cette information, complétée par d'autres telles que le sexe et le niveau de vie de l'individu, permettrait, par exemple, de mettre en relief d'éventuelles régularités relatives aux caractéristiques des enfants. Est-ce l'aîné ou le cadet des enfants qui héberge la mère, est-ce le fils ou la fille, et quelles sont les conditions de vie de ces individus ou du ménage auquel ils appartiennent ? Autrement dit, quelles sont les conditions matérielles qui rendent possible, voire nécessaire, ce type de cohabitation ?

### 1.2. L'autonomie résidentielle des parents âgés

L'autonomie résidentielle caractérise le mode de vie des parents âgés mais se décline de manière différente pour les pères et les mères. Si 74,6% des pères résident à leur domicile privé en couple, cette proportion n'est que de 30,2% chez les mères (cf. *tableau 7*). En revanche, les pères ne sont que 11,4% à vivre seuls à leur domicile privé pour 43,7% des mères.

La cohabitation avec un enfant, qui peut prendre plusieurs formes, c'est-à-dire partagée entre plusieurs enfants ou permanente chez l'un d'entre eux, est également deux fois supérieure pour les mères (13,1% vs 5,9%) par rapport aux pères. L'hébergement en établissement collectif est encore largement supérieur chez les mères par rapport aux pères (11,7% vs 6,7%). Ces modes de vie différents, constatés chez le père et la mère âgés, reflètent sans doute la plus grande longévité des femmes par rapport aux hommes. Avançant en âge, elles se retrouvent plus souvent veuves, vivant seules à leur domicile, mais aussi plus nombreuses à vivre en établissement collectif.

**T7**      **Mode de vie du père / de la mère (en %)**

	<b>Père</b> (N=238)	<b>Mère</b> (N=563)
Au domicile privé, seul	11,4	43,7
Au domicile privé, en couple	74,6	30,2
En permanence avec d'autres enfants <sup>7</sup>	5,9	13,1
Alternativement chez l'enquêté et d'autres enfants	1,1	0,9
Autre type de cohabitation	0,4	0,6
Etablissement collectif	6,7	11,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors du ménage.

Les légères différences, qui apparaissent dans les modes de vie des parents, selon leur lieu de résidence (*cf. tableau 8*), sont le reflet des différences d'âges entre ces populations. Les parents résidant à l'étranger étant un peu plus jeunes que les parents résidant au Luxembourg (*cf. tableau 4*), ils sont plus nombreux à vivre à leur domicile en couple, moins nombreux à y vivre seuls ou à être hébergé en établissement collectif.

**T8**      **Mode de vie du père / de la mère selon qu'il réside au Luxembourg ou à l'étranger (en %)**

	<b>Luxembourg</b>		<b>Etranger</b>	
	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)	<b>Père</b> (N=101)	<b>Mère</b> (N=194)
Au domicile privé, seul	12,9	45,5	9,3	39,5
Au domicile privé, en couple	72,2	26,1	77,8	38,0
En permanence avec d'autres enfants	6,3	13,8	5,3	11,1
Alternativement chez l'enquêté et d'autres enfants	-	0,6	2,5	2,1
Autre type de cohabitation	-	1,0	0,9	-
Etablissement collectif	8,6	13,0	4,2	9,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors de leur ménage.

<sup>7</sup> En sélectionnant les ressortissants luxembourgeois, la proportion d'enfants hébergeant en permanence leur mère est de 13,8%. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée au point a. précédent. La faiblesse des effectifs étudiés dans les deux cas peut expliquer la différence observée.

Ces derniers résultats, relatifs au mode de vie du parent selon son lieu de résidence, appellent deux remarques. Dans un premier temps, on constate, hors du Luxembourg, que la proportion de parents âgés cohabitant avec un/des enfants est largement supérieure à celle des parents hébergés en établissement collectif, tandis qu'au Luxembourg, ces proportions sont proches. Outre l'âge qui peut expliquer le plus fort taux présenté par l'hébergement en établissement collectif au Luxembourg qu'à l'étranger, le niveau de vie élevé peut également être un élément explicatif, les individus, parents âgés ou enfants, étant en mesure de financer ce type d'hébergement. Dans un second temps, on observe que lorsque l'on prend en compte la totalité de la fratrie de l'individu, c'est-à-dire lorsqu'on l'interroge sur la cohabitation éventuelle de ses parents avec ses frères et/ou sœurs, la proportion de parents cohabitant avec des enfants atteint alors 6,3% pour les pères et 14,4% pour les mères. Ainsi, et de manière attendue, en élargissant le champ des individus susceptibles de co-résider avec leurs parents âgés, on augmente également les proportions de co-résidents. Ces résultats permettent de compléter les premiers obtenus sur la solidarité résidentielle de la génération des 45-64 ans (*cf. tableau 6*) par ceux de la solidarité résidentielle pratiquée par la lignée et de mettre en évidence les survivances des solidarités familiales traditionnelles. Quelle en est la signification ? Est-ce le reflet du manque de place dans les institutions ou celui de la difficulté de faire face aux coûts engendrés par ce type d'hébergement ? Est-ce, plus simplement, celui du rôle traditionnel de la famille dispensatrice de soins ?

La co-résidence des autres enfants apparaissant davantage pratiquée à l'égard des mères, on a retenu les mères veuves, proportionnellement les plus nombreuses (*cf. tableau 5*), et parmi celles-ci, les mères qui résident au Luxembourg, pour analyser leur mode de vie par classes d'âges<sup>8</sup> (*cf. tableau 9*).

Globalement, 62,6% d'entre elles vivent seules à leur domicile tandis que près de 20% cohabitent avec un/des enfant(s) et qu'une proportion moins importante est hébergée en établissement collectif.

Entre 60 et 79 ans, près de 20 % d'entre elles cohabitent avec un enfant et à partir de 80 ans, elles sont 17% à le faire. Malgré l'avancement en âge et les difficultés de santé qui peuvent y être liées, la plupart de ces femmes veuves restent autonomes. Elles sont 71,5% à vivre seules à leur domicile avant 80 ans et encore 50% à le faire après 80 ans. A partir de cet âge, la prise en charge dans un établissement collectif concerne 28,7% des mères alors que cette proportion n'atteignait que 7% dans la tranche d'âges inférieure.

---

<sup>8</sup> Parmi les mères qui résident au Luxembourg, 1,2% vivent séparées de leur conjoint, 27,5% vivent avec leur conjoint et 71,3% sont veuves.

**T<sub>9</sub>**

**Répartition des mères veuves résidant au Luxembourg selon la classe d'âges et le mode d'habitation (en %)**

<b>Mères veuves résidant au Luxembourg</b>	<b>60-79 ans (N=154)</b>	<b>80 ans ou plus (N=108)</b>	<b>Total (N=262)</b>
Au domicile privé seule	71,5	50,1	62,6
Au domicile privé en couple	0,7	1,8	1,1
Avec des enfants	19,9	17,1	18,4
Autre type de cohabitation	0,7	2,3	1,5
Établissement collectif	7,0	28,7	16,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont la mère veuve réside hors du ménage au Luxembourg.

L'avancement en âge de la mère s'accompagne de l'augmentation de la proportion de mères hébergées en établissement collectif. La détérioration de l'état de santé est sans doute l'un des facteurs les plus importants à l'origine de ce changement de mode de vie.

### **1.3. La solidarité structurelle**

Bengtson (2001, p.8) définit la solidarité structurelle comme «la structure d'opportunité pour les interactions intergénérationnelles reflétant la proximité résidentielle entre les membres d'une famille ».

#### *1.3.1. Le Luxembourg ou l'étranger*

Comme le constatait Roussel (1976), affirmer que la distance mesure la solidarité affective entre les générations serait simpliste. « *La fixation du domicile conjugal (de l'enfant adulte) tient à des facteurs complexes et à des contraintes dont le poids varie essentiellement selon l'activité professionnelle de l'enfant* » (op.cit. p.25). La population étudiée ici illustre bien cette affirmation. En effet, la population étrangère a émigré sous la pression du marché du travail, s'éloignant ainsi de ses parents, des membres de sa famille, au contraire de la population autochtone pour laquelle les contraintes professionnelles ne sont guère pesantes sur le choix du domicile et lui permettent de résider à proximité de sa famille.

Deux cas de figure apparaissent bien distincts, voire opposés, quant à la proximité familiale, celui des individus dont les parents résident au Luxembourg, et celui des individus dont les parents résident à l'étranger.

**T10 Répartition des individus selon le lieu de résidence parental (en %)**

	<b>Père</b> (N=238)	<b>Mère</b> (N=563)
Luxembourg	57,4	65,5
Etranger	42,6	34,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors ménage.

Une faible majorité d'individus a des parents résidant au Luxembourg : 57,4% des individus leur père et 65,5% leur mère (*cf. tableau 10*).

Lorsque les parents résident au Luxembourg, la configuration géographique du pays amène enfants et parents à résider à des distances inférieures à 80 km. Au contraire, lorsqu'ils résident à l'étranger, 85,3% des pères et 83,9% des mères résident à plus de 100 km (*cf. tableau 11*). La géographie de la famille apparaît d'emblée opposée du point de vue de la distance pour ces deux populations.

**T11 Répartition des individus dont les parents résident à l'étranger selon une distance seuil de 100 km entre les domiciles (en %)**

	<b>Père</b> (N=101)	<b>Mère</b> (N=194)
- 100 km	14,7	16,1
+ 100 km	85,3	83,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors ménage à l'étranger.

La nationalité de l'individu se révèle être un critère assez fort pour déterminer le lieu de résidence parental. Ce sont respectivement 94,9% et 95,9% des Luxembourgeois qui ont leur père ou leur mère qui réside au Luxembourg. Quant aux ressortissants étrangers, leur père réside au Luxembourg pour 5,1% d'entre eux, et leur mère pour 4,1% d'entre eux (*cf. tableau 12*).

**T12 Répartition des individus selon leur nationalité et le lieu de résidence parental (en %)**

	<b>Père</b> (N=238)	<b>Mère</b> (N=563)
Luxembourgeois	94,9	95,9
Etranger	5,1	4,1
Total	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Note de lecture : Parmi les individus dont le père réside hors de leur ménage au Luxembourg, 94,9% sont des Luxembourgeois et 5,1% des ressortissants étrangers.

Cette configuration des distances résidentielles laisse présager des réalités familiales fort différentes du point de vue des solidarités selon que les parents résident au Luxembourg ou à l'étranger. Si les uns peuvent avoir des contacts réguliers, se rencontrer fréquemment et partager des activités (repas de famille, sorties), les autres, en revanche, sont d'emblée limités dans la nature de leurs échanges. Les temps partagés seront limités aux vacances passées ensemble ou aux événements familiaux. Les distances importantes rendent les pratiques communes plus rares.

Pour cette même raison d'éloignement géographique, les uns peuvent faire des visites ou rendre service fréquemment à un parent, et consacrer donc un certain temps aux solidarités familiales. En revanche, les autres sont restreints dans leurs échanges, compte tenu de la distance qui les sépare du domicile parental.

De ce fait, la distance, qu'elle se traduise par la proximité ou l'éloignement géographique, introduit une possibilité ou un frein à l'expression des solidarités familiales.

*1.3.2. Les parents résidant au Luxembourg, une forte proximité résidentielle*

Pour analyser la proximité résidentielle au Luxembourg, et compte tenu des limites géographiques du pays, un seuil de 15 km a été retenu, en considérant qu'une distance inférieure ou égale à ce seuil ne représente un obstacle ni à une fréquence de contacts élevée, ni à des services qui requièrent une présence physique.

Lorsque les parents résident au Luxembourg, la proximité résidentielle est forte pour une large majorité d'individus ; 70% d'entre eux résident en effet à moins de 15 km de leur père, et 67% à moins de 15 km de leur mère (cf. *tableau 13*). La différence entre les proportions d'hommes et de femmes résidant à proximité de leur père ou de leur mère ne sont pas significatives<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Pour les pères p=0,061, pour les mères p=0,074, donc pour l'un comme pour l'autre il n'y a pas de lien significatif au seuil de 5% entre la proximité résidentielle entre le parent et Ego et le sexe de ce dernier.

**T13 Proportion des individus résidant à moins de 15 km de leur père / mère vivant au Luxembourg (en %)**

	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)
Hommes	77,0	71,2
Femmes	63,5	63,6
Ensemble	70,8	67,4

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside au Luxembourg.

Une analyse plus détaillée des distances entre les résidences des parents et des enfants au Luxembourg fait apparaître que la proximité résidentielle est encore supérieure à ce que révèle la distance seuil retenue inférieure à 15 km (*cf. tableau 14*). On observe que 14,5% des individus résident dans le même quartier que leur père et 20% dans la même commune, soit un total de 34,4% qui résident dans la commune paternelle. La proximité résidentielle avec les mères est même un peu plus forte, puisque 13% des individus résident dans le même quartier que leur mère et 26% dans la même commune, soit au total 39,2% d'individus qui partagent la commune résidentielle maternelle.

**T14 Répartition des individus selon la proximité résidentielle avec leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)
Même quartier	14,5	13,2
Même commune	19,9	26,0
Commune à moins de 15 km	36,0	28,1
Commune à 15 km ou +	29,5	32,7
Total	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside au Luxembourg.

Ces résultats viennent confirmer ceux observés dans d'autres pays, les résultats de nombreuses enquêtes internationales montrant qu'une majorité d'individus résident à une courte distance de leurs parents.

Ainsi, l'enquête de Louis Roussel sur la famille après le mariage des enfants, menée en France en 1976, montrait que 53% des enfants mariés habitaient à moins de 20 km de leurs parents.

Plus récemment, l'enquête CNAV, dirigée par C. Attias-Donfut en 1992 (France) sur les familles à trois générations, montrait que, parmi les personnes enquêtées, 19% des parents interviewés demeurent à moins d'un kilomètre de l'individu de la génération intermédiaire (individu pivot) et 44% à moins de 10 kilomètres.

Outre l'exiguïté du territoire luxembourgeois, d'autres facteurs peuvent contribuer à expliquer le phénomène de la proximité résidentielle.

Un premier élément d'interprétation serait celui du choix individuel de résider à proximité des parents, la proximité résidentielle étant alors une conséquence de la proximité affective.

Un deuxième élément serait le choix de résider dans un environnement connu et auquel l'individu est attaché, celui de son enfance ou de son adolescence, celui de son réseau familial et amical (Roussel op. cit. p.39). Ce facteur d'inertie limite également la mobilité résidentielle.

Enfin, un troisième élément concernerait le mode d'acquisition du logement. Etant donné la tradition rurale encore très prégnante dans de nombreuses familles luxembourgeoises, et particulièrement dans la tranche d'âges étudiée, on peut supposer que l'acquisition du logement a pu se faire suite à un héritage immobilier, que ce soit d'une maison ou d'un terrain. Dans ce cas, la proximité résidentielle se révélerait être davantage le résultat d'un concours de circonstances, d'une opportunité résidentielle<sup>10</sup> par transfert de patrimoine que l'expression d'un choix affectif.

### 1.3.3 La lignée d'alliance, les beaux-parents qui résident au Luxembourg

La répartition des individus selon le lieu de résidence des beaux-parents est, comme on pouvait s'y attendre, quasi similaire à celle des individus selon le lieu de résidence des parents (cf. tableau 15).

**T15** Proportion des individus résidant à moins de 15 km de leur beau-père / belle-mère vivant au Luxembourg (en %)

Beau-Parent résidant au Luxembourg à - 15 km	Beau-Père (N=123)	Belle-Mère (N=342)
Hommes	69,3	64,3
Femmes	74,3	63,6
Ensemble	70,7	64,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 54 ans dont le beau-père / la belle-mère réside au Luxembourg.

Comment se dessine la géographie familiale lorsque les deux familles, d'origine et d'alliance, résident au Luxembourg ? Pour répondre à cette question, nous avons sélectionné les individus dont les mères et belles-mères résident au Luxembourg. La sélection des mères et belles-mères permettait d'obtenir un effectif suffisant (N=152) pour mener une analyse, contrairement au cas des pères et beaux-pères (N=29). Cette analyse devrait nous permettre, dans le point suivant, d'apprécier les écarts éventuels entre les fréquences de contacts avec la lignée d'origine et la lignée d'alliance.

<sup>10</sup> L'analyse du volet « transmissions financières entre générations » proposée dans le cadre de l'enquête PSELL 2002 pourrait permettre de valider ou non ces hypothèses.

On observe qu'il existe une certaine équidistance entre, d'une part, le domicile de l'enfant et, d'autre part, ceux des mères et belle-mères (*cf. tableau 16*). Autrement dit, la proximité résidentielle avec la famille d'alliance semble aller de pair avec celle de la famille d'origine. Ainsi, pour 70% des individus qui résident dans la commune de leur belle-mère, cette commune est également le lieu de résidence de leur mère.

Il en va de même pour l'éloignement géographique : lorsque les individus résident à 15 km ou plus de leur belle-mère, seuls 10,7% résident dans la même commune que leur mère alors que 55% résident également à 15 km ou plus de leur mère.

**T16 Répartition des individus selon la proximité de leur résidence et celles de leur mère et belle-mère résidant au Luxembourg (en %)**

Mère résidant au Luxembourg	Belle-mère résidant au Luxembourg			Ensemble (N=152)
	Même commune (N=60)	Commune à - 15 km (N=36)	Commune à 15 km ou + (N=56)	
Même commune	70,0	27,8	10,7	38,2
Commune à -15 km	21,7	41,7	33,9	30,9
Commune à + 15 km	8,3	30,6	55,4	30,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 54 ans dont la mère et la belle-mère résident au Luxembourg

Note de lecture : Parmi les individus âgés de 45 à 64 ans qui résident dans la même commune que leur belle-mère, cette commune est aussi celle leur mère pour 70% d'entre eux.

Ceci résulte sans doute du choix du conjoint, qui semble s'être fait dans un court périmètre (Girard A., 1974). L'une des conséquences en est que les individus se trouvent donc à proximité des membres tant de leur lignée d'origine que de leur lignée d'alliance. Les lignées d'origine et d'alliance résident à équidistance du domicile de l'enfant et le cercle familial 'proche' apparaît relativement dense.

#### **1.4. Conclusion**

La cohabitation intergénérationnelle entre Ego et ses parents âgés demeure un phénomène marginal, au contraire de la proximité résidentielle qui concerne une large partie de la population étudiée. Ce constat pouvait être attendu au regard de la taille du pays, qui réduit les possibilités d'éloignement à l'intérieur des frontières. Cependant, on ignore si cette proximité est contrainte ou choisie.

## **2. LA SOLIDARITE ASSOCIATIVE, OU LA FREQUENCE DES CONTACTS**

Les contacts englobent les visites, les contacts téléphoniques, les courriers, les contacts électroniques (e-mail). Précisons que l'on ignore qui est à l'origine du contact, l'objectif premier étant de connaître la densité relationnelle, autrement appelée « la solidarité associative » et les facteurs qui peuvent la favoriser ou l'entraver.

### **2.1. Les ruptures familiales**

Un premier élément qui s'impose avec force est la rareté des ruptures familiales. L'absence totale de contact avec un parent est rare : seuls 3,8% des individus n'ont jamais de contact avec leur père et 3,2% avec leur mère (*cf. tableau 17*).

La distance n'apparaît pas comme un facteur favorisant la rupture. Que le parent réside au Luxembourg ou à l'étranger, les proportions d'individus n'ayant plus de contact avec leur père ou mère sont relativement proches.

**T<sub>17</sub>**

**Proportion des individus qui n'ont pas de contact avec leur père/ mère selon le lieu de résidence de celui-ci (en %)**

	<b>Père</b> (N=238)	<b>Mère</b> (N=563)
Luxembourg	3,6	3,8
Etranger	3,9	2,1
Ensemble	3,8	3,2

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors du ménage.

Nous avons ici un premier indice de la force du lien avec le parent âgé. Qu'il soit lâche ou serré, ce lien existe pour plus de 95% des individus. Ces premiers résultats, certes sommaires, peuvent être interprétés comme l'expression de la permanence du lien familial pour la quasi-totalité des individus.

### **2.2. Le maintien des liens**

Le premier déterminant attendu dans l'analyse de la fréquence des contacts est la distance résidentielle entre les individus et leurs parents. Pour la cerner, on procédera en deux temps, d'une part en distinguant les parents selon qu'ils résident à l'étranger ou au Luxembourg et, d'autre part, en introduisant une distance seuil pour les parents résidants luxembourgeois.

Pour mesurer la fréquence des relations d'Ego avec ses parents, l'indicateur « contact au moins hebdomadaire » a été retenu dans un premier temps. Il regroupe les individus qui ont déclaré avoir un contact quasi-quotidien ou au moins hebdomadaire avec le père ou la mère, quelle que soit la nature de ce contact.

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

Dans l'ensemble, 55,9% des individus ont un contact au moins hebdomadaire avec leur père et 63,1% avec leur mère (*cf. tableaux 18 et 19*). Cependant, la prise en compte de la distance géographique introduit des écarts importants entre les résultats, selon que la résidence parentale est située au Luxembourg ou à l'étranger.

**T18** Proportion des individus par sexe ayant un contact au moins hebdomadaire avec le père en fonction de son lieu de résidence (en %)

	Père au Luxembourg (N=137)	Père à l'étranger (N=101)	Ensemble (N=238)
Hommes	59,5	37,7	50,0
Femmes	76,2	42,5	63,5
<i>Ensemble</i>	67,2	39,6	55,9

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père réside hors ménage.

**T19** Proportion des individus par sexe ayant un contact au moins hebdomadaire avec la mère en fonction de son lieu de résidence (en %)

	Mère au Luxembourg (N=369)	Mère à l'Étranger (N=194)	Ensemble (N=563)
Hommes	70,1	39,8	59,9
Femmes	73,0	53,1	66,2
<i>Ensemble</i>	71,5	46,4	63,1

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont la mère réside hors ménage.

Lorsque le parent réside au Luxembourg, le taux de contact au moins hebdomadaire atteint 67,2% avec les pères et 71,5% avec les mères. Lorsqu'il réside à l'étranger, ce taux tombe à 39,6% pour les pères et à 46,4% pour les mères. Résidence à l'étranger signifie un fort éloignement géographique dans la plupart des cas. Rappelons que, dans ce cas, 85% des pères et 84% des mères résident à plus de 100 km d'Ego (*cf. tableau 11*). Les distances observées ici laissent donc supposer que, lorsqu'il y a contact, il s'agit le plus souvent de contacts par téléphone ou par courrier, électronique ou postal. Si l'absence de contacts en face-à-face, impliquée par la distance, ne rompt pas la relation familiale (ce que constatait déjà Litwak en 1969), en revanche, elle semble bien représenter un frein à la fréquence des contacts comparativement aux résultats concernant les parents résidant au Luxembourg.

Les moyens de communication permettent, dans une certaine mesure, de maintenir le contact et, parmi ceux-ci, le téléphone est sans doute le plus couramment utilisé. Néanmoins son coût, qui reste relativement élevé pour les communications à longues distances, peut limiter la fréquence des contacts. Le coût, en temps ou en argent, des autres moyens de communication tels que la voiture, le train ou l'avion, représente également un frein à un taux de contact élevé.

### **2.3. Des comportements masculins et féminins qui diffèrent selon le lieu de résidence parental**

Observe-t-on une prédominance des contacts des femmes avec leurs parents, et avec la mère en particulier, comme le montrent la plupart des études réalisées dans d'autres pays ? Ou observe-t-on, au contraire pour le Luxembourg, un rapprochement des comportements masculins et féminins en terme de fréquence de contacts avec les parents âgés, et avec la mère en particulier ?

Deux éléments apparaissent au premier plan pour les résultats d'ensemble (cf. tableaux 18 et 19). D'une part, l'intensité relationnelle est plus marquée pour les femmes que pour les hommes et, d'autre part, cette intensité est plus forte avec la mère qu'avec le père, et ce tant pour les hommes que pour les femmes.

Dans l'ensemble, les filles ont un taux de contact avec leur père supérieur à celui des fils (63,5% vs 50%). Cette différence de comportement est encore plus marquée lorsque le père réside au Luxembourg (76,2% vs 59,5%).

L'analyse des taux de contacts avec la mère laisse apparaître un rapprochement des comportements masculins et féminins au niveau global (59,9% vs 66,2%) qui reflète en réalité le comportement des individus dont la mère réside au Luxembourg (70,1% vs 73,0%).

Au contraire, lorsque la mère réside à l'étranger, les comportements masculins et féminins se distinguent nettement. Les fils ont alors un taux de contact nettement moindre que celui des filles avec leur père (37,7% vs 42,5%) tandis que les filles ont un taux de contact avec leur mère supérieur à celui des fils (53,1% vs 39,8%).

Lorsque le parent réside au Luxembourg, les taux de contact avec le père et la mère sont supérieurs à ceux observés lorsque le parent réside à l'étranger, que ce contact se fasse avec le fils ou la fille. La proximité résidentielle apparaît bien comme un facteur de rapprochement. On observe néanmoins une différence entre les comportements masculins et féminins selon le lieu de résidence du parent.

### **2.4. Intimité à distance au Luxembourg**

Même lorsque les parents résident au Luxembourg, la distance reste un élément déterminant dans la fréquence des contacts. Ainsi, plus cette distance augmente, plus la fréquence des contacts diminue.

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

Lorsqu'ils résident dans la même commune que leurs parents, 43,8% des individus ont un contact quasi quotidien avec leur père et 53,5% avec leur mère (cf. tableaux 20 et 21). A l'opposé, lorsque la distance est égale ou supérieure à 15 km, la fréquence de contacts la plus élevée est inférieure au rythme hebdomadaire pour 45% des individus, et ce tant avec le père qu'avec la mère.

On ne peut cependant pas déterminer si la faible distance résidentielle a pour effet de resserrer les liens, et ce surtout au profit des mères ou, au contraire, si elle est une conséquence des liens étroits entre Ego et ses parents.

### **T20 Répartition des individus selon la fréquence de contact et la proximité résidentielle avec le père qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Même commune</b> (N=48)	<b>Commune à – 15 km</b> (N=49)	<b>Commune à 15 km ou +</b> (N=40)	<b>Ensemble</b> (N=137)
Tous les jours ou presque	43,8	20,4	25,0	29,9
Au moins une fois par semaine	47,9	34,7	30,0	38,0
Autre <sup>11</sup>	8,3	44,9	45,0	32,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père réside hors ménage au Luxembourg.

### **T21 Répartition des individus selon la fréquence de contact et la proximité résidentielle avec la mère qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Même commune</b> (N=144)	<b>Commune à – 15 km</b> (N=104)	<b>Commune à 15 km ou +</b> (N=121)	<b>Ensemble</b> (N=369)
Tous les jours ou presque	53,5	27,9	19,8	35,0
Au moins une fois par semaine	36,8	38,5	35,5	36,9
Autre	9,7	34,6	44,7	28,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont la mère réside hors ménage au Luxembourg.

<sup>11</sup> La rubrique « autre » regroupe les six modalités suivantes : deux fois par mois, une fois par mois, deux à trois fois par an, plus rarement, jamais.

Lorsque les parents résident au Luxembourg (*cf. tableau 22*), la proximité résidentielle semble jouer essentiellement dans le sens d'un rapprochement, d'une plus grande proximité affective des enfants avec leurs parents, et particulièrement des fils avec leur mère plutôt qu'avec leur père. Au contraire, l'âge des parents ou le fait qu'ils soient affectés d'un handicap n'introduit pas de différences significatives dans les taux de contacts des enfants avec le père ou la mère.

### **T22** Taux de contact au moins hebdomadaire des individus avec leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)

	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)
<i>Sexe</i>		
Hommes	59,5	70,1
Femmes	76,2	73,0
<i>Proximité résidentielle</i>		
Réside à moins de 15 km	73,2	79,4
Réside à 15 km ou +	53,7	55,4
<i>Age des parents</i>		
60 à 69 ans	-	52,9
70 à 79 ans	77,2	72,8
80 ou plus	62,2	75,8
<i>Handicap du parent</i>		
Parent souffrant d'un handicap	66,7	78,4
Parent sans handicap	68,2	69,4
<b>Total</b>	<b>67,9</b>	<b>71,7</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père /la mère réside au Luxembourg.

### **2.5. La fréquence des contacts selon le niveau de formation**

A un niveau global, c'est-à-dire quel que soit le lieu de résidence du parent, le niveau de formation joue sur la fréquence de contacts avec la mère, le taux de contact progressant nettement avec le niveau de formation<sup>12</sup> (*cf. tableau 23*). Pour le père en revanche, la différence introduite par le niveau de formation n'est pas significative.

<sup>12</sup> Quel que soit le lieu de résidence : pour la mère  $p=0,007$  et pour le père  $p=0,06$ , il y a donc un lien significatif entre le taux de contact et le lieu de résidence parental pour la mère mais pas pour le père au seuil de 5%.

**T23 Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère (en %)**

<b>Contact au moins hebdomadaire</b>	<b>Avec le père</b> (N=238)	<b>Avec la mère</b> (N=561)
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	49,1	55,9
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	56,0	69,3
Post-secondaire	68,4	67,4
Ensemble	55,9	62,9

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors ménage.

En distinguant les lieux de résidence des parents (*cf. tableaux 24 et 25*), on observe que, lorsque les parents résident au Luxembourg, les différences de taux de contact ne sont plus significatives, tant pour le père que pour la mère<sup>13</sup> alors qu'il en va différemment lorsque le père ou la mère réside à l'étranger, les relations devenant plus denses à mesure que s'élève le niveau de formation<sup>14</sup>.

**T24 Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Avec le père</b> (N=137)	<b>Avec la mère</b> (N=369)
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	70,7	66,7
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	64,8	74,8
Post-secondaire	-	78,0
Ensemble	67,2	71,5

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors ménage au Luxembourg.

<sup>13</sup> Luxembourg : pour le père  $p=0,750$  et pour la mère  $p=0,161$ , donc pour l'un comme pour l'autre il n'y a pas de lien significatif entre le taux de contact et le niveau de formation de Ego.

<sup>14</sup> Etranger : pour le père  $p=0,000$  et pour la mère  $p=0,018$ . Pour le père comme pour la mère qui résident au Luxembourg, on observe un lien significatif entre le taux de contact et le niveau de formation initiale de Ego.

**T25**

**Taux de contact au moins hebdomadaire des individus selon leur niveau de formation initiale avec le père / la mère qui réside à l'étranger (en %)**

	<b>Avec le père</b> (N=101)	<b>Avec la mère</b> (N=192)
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	22,9	36,0
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	-	50,9
Post-secondaire	71,0	60,0
<b>Ensemble</b>	<b>39,6</b>	<b>46,4</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside à l'étranger.

Lorsque les parents résident au Luxembourg, c'est-à-dire dans un périmètre restreint, les résultats tendraient à montrer que le capital culturel n'est pas un élément essentiel de l'intensité des contacts avec les parents âgés. S'il l'est lorsque les parents résident à l'étranger, ceci peut être dû à un troisième facteur, non pris en compte à ce stade. Avoir un diplôme plus élevé est fortement corrélé à une catégorie professionnelle plus élevée, ce qui signifie également un niveau de vie plus élevé et donc davantage de facilités matérielles, le coût des contacts ne représentant pas un obstacle à leur fréquence.

## **2.6. La fréquence des contacts avec la lignée d'alliance**

Les ruptures familiales avec les membres de la lignée d'alliance restent peu élevées bien que légèrement supérieures à celles enregistrées avec les parents. Elles sont deux fois plus fréquentes avec la belle-mère qu'avec la mère et un peu plus élevées avec le beau-père qu'avec le père (*cf. tableaux 17 et 26*). Il semblerait que la distance permette de maintenir les liens plus facilement, les taux les plus faibles étant enregistrés lorsque le beau-parent réside à l'étranger.

**T26**

**Proportion des individus qui n'ont pas de contact avec leurs beaux-parents selon le lieu de résidence de celui-ci (en %)**

	<b>Beau-Père</b> (N=232)	<b>Belle-Mère</b> (N=521)
Luxembourg	6,5	6,7
Etranger	2,8	5,6
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>6,3</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont le beau-père / la belle-mère réside hors du ménage.

*2.6.1 Les relations avec la lignée d'alliance selon le sexe de l'individu*

Moins d'une personne sur deux a un contact au moins hebdomadaire avec un membre de la lignée d'alliance, c'est-à-dire le beau-père ou la belle-mère. Globalement, on n'observe aucune différence significative entre les comportements masculins et féminins à l'égard de leur beau-père ou de leur belle-mère.

Lorsque les beaux-parents résident au Luxembourg, les taux de contacts hebdomadaires avec le beau-père et la belle-mère (cf. tableaux 27 et 28 : 56,6% vs 54,7%) sont un peu supérieurs aux résultats d'ensemble et quasi similaires pour les hommes et les femmes.

En revanche, lorsque les beaux-parents résident à l'étranger, le taux de contact hebdomadaire diminue fortement. Seuls 28,2% des individus ont un contact au moins hebdomadaire avec leur beau-père et 34,3% avec leur belle-mère. Il n'y a pas de différence significative entre les taux de contacts masculins et féminins.

**T27 Proportion par sexe des individus ayant un contact au moins hebdomadaire avec leur beau-père selon son lieu de résidence (en %)**

	<b>Luxembourg</b> (N=122)	<b>Etranger</b> (N=110)	<b>Ensemble</b> (N=232)
Hommes	56,8	25,4	44,2
Femmes	55,9	31,4	40,7
Ensemble	56,6	28,2	42,9

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont le beau-père réside hors ménage.

**T28 Proportion par sexe des individus ayant un contact au moins hebdomadaire avec leur belle-mère selon son lieu de résidence (en %)**

	<b>Luxembourg</b> (N=342)	<b>Etranger</b> (N=178)	<b>Ensemble</b> (N=521)
Hommes	54,0	33,0	47,4
Femmes	55,9	36,0	48,5
Ensemble	54,7	34,3	47,8

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont la belle-mère réside hors ménage.

Comparativement aux fréquences de contacts relevées avec les parents, on observe, d'une part, que les taux de contacts avec les beaux-parents sont moins élevés et, d'autre part, que les comportements masculins et féminins s'homogénéisent à l'égard du beau-père alors que les femmes avaient un taux de contact avec leur père supérieur à celui des hommes (cf. tableaux 18 et 19).

*2.6.2 Les relations avec la lignée d'alliance selon la proximité résidentielle au Luxembourg*

En réduisant le champ d'observation aux beaux-parents qui résident au Luxembourg, on observe que, tout comme pour la lignée d'origine, la distance exerce un effet négatif sur l'intensité des contacts avec les parents de la lignée d'alliance. Le taux de contact diminue avec l'augmentation de la distance. Une distance égale ou supérieure à 15 km signifie un rythme de contact inférieur au rythme hebdomadaire pour 70% des individus avec leur beau-père et pour 66% avec leur belle-mère.

Pour le beau-père comme pour la belle-mère, l'intensité de contact la plus marquée se situe à un rythme hebdomadaire. Les contacts quotidiens ne concernent qu'un tiers des individus lorsque la commune de résidence est identique. Au-dessous de 15 km, la rubrique autre, qui signifie une fréquence de contact inférieure à une fois par semaine, comprend une personne sur deux ; à partir de 15 km et au-delà, elle englobe près de 70% des individus (*cf. tableaux 29 et 30*).

**T29 Répartition des individus selon la proximité de résidence du beau-père qui réside au Luxembourg et la fréquence de contacts (en %)**

	<b>Même commune</b> (N=46)	<b>Commune à – 15 km</b> (N=40)	<b>Commune à 15 km ou +</b> (N=36)	<b>Ensemble</b> (N=122)
Tous les jours ou presque	34,8	17,5	11,1	22,1
Au moins une fois par semaine	52,2	30,0	19,4	35,2
Autre	13,0	52,5	69,5	42,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont le beau-père réside hors ménage au Luxembourg.

**T30 Répartition des individus selon la proximité de résidence de la belle-mère qui réside au Luxembourg et la fréquence de contacts (en %)**

	<b>Même commune</b> (N=132)	<b>Commune à – 15 km</b> (N=86)	<b>Commune à 15 km ou +</b> (N=123)	<b>Ensemble</b> (N=341)
Tous les jours ou presque	34,1	17,4	8,1	20,5
Au moins une fois par semaine	45,5	30,2	26,0	34,6
Autre	20,4	52,4	65,9	44,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans et dont la belle-mère réside hors ménage au Luxembourg.

En comparant les taux de contacts relevés pour la lignée d'origine (*cf. tableaux 20 et 21*) avec ceux de la lignée d'alliance, et ce lorsque l'individu et ses parents ou beaux-parents résident dans la même commune, on observe que les liens sont lâches avec la lignée d'alliance tandis qu'ils sont plus serrés avec la lignée d'origine<sup>15</sup>. De plus, lorsque la distance augmente, l'éloignement affectif apparaît plus marqué avec les beaux-parents qu'avec les parents. Les taux de contact à un rythme inférieur au rythme hebdomadaire avoisinent 70% pour les beaux-parents qui résident à 15km ou plus, alors qu'ils étaient inférieurs à 50% pour les parents.

Ces différences dans l'expression des solidarités associatives, selon qu'il s'agit de la lignée d'origine ou d'alliance, témoignent de l'importance accordée à chacune des lignées mais également de la conception de la famille qu'a chaque individu. L'investissement en temps n'est pas le même. Le privilège accordé aux liens avec la lignée d'origine marquerait la prépondérance attendue du lien filial sur le lien d'alliance.

### 2.6.3 La fréquence de contact avec la mère et la belle-mère qui résident au Luxembourg

Pour saisir de manière plus précise la différence de comportements observée entre les lignées d'origine et d'alliance, nous avons retenu les individus dont la mère et la belle-mère résident au Luxembourg<sup>16</sup>.

**T31**

#### Répartition des individus dont la mère et la belle-mère résident au Luxembourg, selon l'intensité de contact (en %)

Mère	Contact hebdomadaire avec la belle-mère (N=87)	Pas de contact hebdomadaire avec la belle-mère (N=67)	Ensemble (N=164)
Contact hebdomadaire avec la mère	80,5	68,7	75,3
Pas de contact hebdomadaire avec la mère	19,5	31,3	24,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont la mère et la belle-mère résident au Luxembourg.

<sup>15</sup> Le taux de contact quotidien est alors de 43,8% avec le père et 53,5% avec la mère (*cf. tableaux 20 et 21*).

<sup>16</sup> La réplique pour les pères et les beaux-pères n'a pas été possible en raison des faibles effectifs (N=28).

Dans ce cas de figure, il n'existe pas de 'symétrie' d'intensité relationnelle entre la mère et la belle-mère. En effet, 80% des individus qui ont un contact au moins hebdomadaire avec leur belle-mère en ont également un avec leur mère. Au contraire, près de 70% de ceux qui n'ont pas de contact hebdomadaire avec leur belle-mère en ont cependant un avec leur mère. Ainsi une certaine intensité des liens avec la lignée d'alliance semble aller de pair avec une certaine intensité des liens avec la lignée d'origine mais l'inverse n'est pas vrai. Avoir des contacts fréquents avec sa mère ne signifie pas nécessairement avoir des liens fréquents avec sa belle-mère.

### **2.7. La fréquence de contact des femmes actives avec leur mère et belle-mère**

S'il travaille, l'individu a moins de temps disponible pour sa famille. Le temps disponible étant restreint, il lui faut arbitrer entre les différentes occupations, ce qui peut le pousser à consacrer moins de temps à sa famille, d'autant plus s'il est moins demandeur, l'activité professionnelle apportant davantage de relations sociales.

Seule la situation des femmes sera envisagée dans ce contexte car les hommes ayant au moins un parent en vie sont professionnellement actifs pour 84,2% d'entre eux, alors que cette proportion n'est que de 39,3% pour les femmes.

L'exercice d'une activité professionnelle semble avoir une influence négative sur l'intensité relationnelle des femmes avec leur mère, le taux de contact des femmes actives étant plus faible que celui des femmes qui n'exercent pas d'activité professionnelle (60% vs 80%) (cf. tableau 32). Cet écart apparaît de même ampleur dans les relations avec la lignée d'alliance. Seules 42% des femmes professionnellement actives ont un contact au moins hebdomadaire avec leur belle-mère, pour 64% de celles qui n'exercent aucune profession.

**T<sub>32</sub>**

**Taux de contact au moins hebdomadaire des femmes avec leur mère / belle-mère qui réside au Luxembourg selon qu'elles exercent ou non une activité professionnelle (en %)**

	<b>Contact au moins hebdomadaire avec</b>	
	<b>la mère</b> (N=184)	<b>la belle-Mère</b> (N=118)
Exercent une activité professionnelle	60,0	41,9
Sans activité professionnelle	80,0	64,0
Ensemble	72,8	55,9

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : femmes âgées de 45 à 64 ans dont la mère / la belle-mère réside au Luxembourg.

### 2.8. Conclusion

Les ruptures familiales demeurent rares, tant avec la lignée d'origine qu'avec la lignée d'alliance. Le maintien des liens caractérise les relations avec les parents ou les beaux-parents mais la fréquence des contacts dépend fortement de la proximité résidentielle. Lorsque cette dernière est forte, les contacts s'intensifient et laissent penser que l'on serait en présence d'une famille élargie multi locale. Déjà posé par Roussel (1976), ce constat va à l'encontre de la thèse de Parsons sur l'isolement de la famille nucléaire.

Cette proximité affective, qui accompagne l'autonomie résidentielle, est-elle associée à la solidarité fonctionnelle ? L'analyse des services rendus par Ego à ses parents devrait permettre de répondre à cette question.

## 3. LES SOLIDARITÉS FONCTIONNELLES, OU LES SERVICES RENDUS

Pour mesurer les solidarités fonctionnelles entre Ego et ses parents âgés, c'est-à-dire les services rendus par Ego à ses parents, quinze types de services relatifs aux soins, au support domestique, au soutien affectif ou encore au support financier ont été répertoriés et proposés aux personnes enquêtées.

Les réponses comportaient les modalités : régulièrement, parfois, au moins une fois dans l'année ou jamais. Pour l'analyse des services rendus, nous avons regroupé dans un premier temps tous les individus qui avaient rendu service, que ce soit régulièrement, parfois ou une fois durant l'année pour les opposer à ceux qui ne l'avaient pas rendu ; dans un second temps, nous avons considéré uniquement les individus qui avaient répondu avoir rendu service régulièrement pour évaluer la charge de solidarité par rapport aux parents. Etant donné l'importance de la distance, nous avons ensuite uniquement considéré les individus dont le père / la mère réside au Luxembourg dans les analyses plus détaillées.

### 3.1. Les services rendus selon que le parent réside au Luxembourg ou à l'étranger

Quel que soit le lieu de résidence du parent, 44% des individus ont rendu service à leur père et 51,3% à leur mère. La répartition selon le lieu de résidence introduit une grande divergence de résultats. Ces résultats sont respectivement de 22,3% et 35,6% lorsque le parent réside à l'étranger et de 60,1% et 59,8% lorsqu'il réside au Luxembourg (*cf. tableau 33*).

Une telle différence peut s'expliquer au premier abord par le fait que les occasions de rendre service sont beaucoup moins nombreuses lorsque le parent réside à l'étranger et que les visites sont sans doute limitées. Néanmoins, le fait de s'intéresser aux services rendus 'au moins une fois dans l'année' permettait aux individus de tenir compte de tous les services rendus.

**T33**

**Proportion d'individus qui rendent service à leurs parents au moins une fois dans l'année selon leur lieu de résidence (en %)**

<b>Lieu de résidence du parent</b>	<b>Père</b>	<b>Mère</b>
au Luxembourg	60,1	59,8
à l'étranger	22,5	35,6
Ensemble	43,9	51,3

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère réside hors de leur ménage.

Aussi, les faibles résultats enregistrés permettent de supposer que, si Ego voit ses parents durant les vacances et leur rend l'un des services mentionnés (linge, jardinage, ménage, cuisine, réparation, transport...), cela ne sera pas considéré comme un 'service rendu', probablement du fait du contexte de vacances ou de la non-récurrence de la situation.

De ce fait, les solidarités fonctionnelles seront par la suite analysées uniquement pour les parents résidants luxembourgeois, avec toutefois une exception pour la nature des services rendus.

### **3.2. Au Luxembourg, la proximité résidentielle facilite les flux de services**

La proximité résidentielle facilite la prestation de services d'Ego à ses parents âgés, la proportion d'individus rendant service est plus élevée lorsque le parent réside à moins de 15 km. La proximité résidentielle multiplie sans doute les occasions de rendre service ou de répondre à une demande de service.

La répartition par sexe des individus qui rendent service à leur parent montre une différence de comportement significative entre les hommes et les femmes à l'égard de leur père (51,4% vs 69,8%) mais non à l'égard de leur mère<sup>17</sup>, une proportion quasi équivalente d'hommes et de femmes (environ 60%) leur rendant service (cf. tableau 34).

On retrouve ainsi pour les services rendus, la même différence comportementale que celle observée dans l'analyse de la fréquence des contacts entre hommes et femmes à l'égard du père et, de la même façon, le même comportement envers la mère.

Le niveau de formation de l'individu apparaît discriminant dans le comportement à l'égard des mères pour lesquelles la probabilité de leur rendre service augmente avec le niveau de formation<sup>18</sup>. Pour les pères, en revanche, aucun lien significatif n'apparaît entre niveau de formation initiale et service rendu.

<sup>17</sup> Pour le père  $p=0,021$  et pour la mère  $p=0,351$ , il y a donc un lien significatif entre le sexe de l'individu et le fait de rendre service pour le père mais pas pour la mère.

<sup>18</sup> Pour la mère  $p=0,025$  et pour le père  $p=0,94$ , il y a donc un lien significatif entre le niveau de formation de l'individu et le fait de rendre service pour la mère mais pas pour le père au seuil de 5%.

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

L'âge du parent ne suffit pas à augmenter la probabilité de l'enfant à rendre service, au contraire de la présence d'un handicap. C'est lorsque le père est affecté d'un handicap que la proportion d'enfants lui rendant service est la plus élevée ; elle atteint alors 80%, pour seulement 55% lorsqu'il n'y a pas de handicap<sup>19</sup>. Pour les mères, l'augmentation de la proportion d'individus rendant service, induite par la présence d'un handicap, n'est pas significative<sup>20</sup>.

**T34**

### Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois dans l'année à leur père /mère qui réside au Luxembourg (en %)

	Père (N=137)	Mère (N=369)
<i>Sexe</i>		
Hommes	51,4	60,9
Femmes	69,8	58,4
<i>Formation initiale</i>		
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	58,6	51,8
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	61,8	65,0
Post-secondaire	-	68,3
<i>Proximité résidentielle</i>		
Réside à moins de 15 km	65,6	66,1
Réside à 15 km ou +	47,5	46,3
<i>Age des parents</i>		
60 à 69 ans	-	-
70 à 79 ans	57,5	60,9
80 ans ou plus	68,9	63,7
<i>Handicap du parent</i>		
Parent souffrant d'un handicap	79,3	64,9
Parent sans handicap	55,1	57,9
Total	60,1	59,8

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père /la mère réside au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

<sup>19</sup> p=0,014. Ces résultats demanderaient néanmoins à être confirmés, étant donnée la faiblesse des effectifs. Seuls 29 pères sont affectés d'un handicap, pour 107 qui ne le sont pas.

<sup>20</sup> Pour les mères, p=0,138, il n'y a donc pas de lien significatif entre le fait, pour la mère, d'être affectée d'un handicap et celui, pour l'individu, de lui rendre service.

**T34bis**

**Proportion des femmes qui rendent service à leur mère qui réside au Luxembourg selon qu'elles exercent une activité professionnelle (en %)**

	<b>Rend service</b>	<b>Ne rend pas service</b>	<b>Total</b> (N=137)
Professionnellement active	51,4	48,6	100,0
Professionnellement inactive	63,2	36,8	100,0
Ensemble	58,5	41,5	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : femmes âgés de 45 à 64 ans dont la mère réside hors ménage au Luxembourg.

Pour conclure, on peut dire que la probabilité pour les individus âgés de 45 à 64 ans de rendre service à leur père qui réside au Luxembourg dépend fortement du sexe de l'individu aidant, de la distance de résidence du père et du fait qu'il souffre d'un handicap.

Celle de rendre service à leur mère qui réside au Luxembourg augmente avec la proximité résidentielle et le niveau de formation initiale de l'individu âgé de 45 à 64 ans. Pour les femmes, l'exercice d'une activité professionnelle (*cf. tableau 34bis*) n'introduit pas de différence significative entre la présence ou l'absence de services.

### **3.3. Fréquence de contacts et services rendus**

La fréquence de contacts est-elle liée au fait que les enfants rendent service à leurs parents ? Il semble bien qu'il en soit ainsi car on observe un lien entre contact hebdomadaire et prestation de service, ainsi, plus il y a de contacts, plus on observe de prestations de services (*cf. tableaux 35 et 36*).

**T35**

**Répartition des individus dont le père réside au Luxembourg, selon la fréquence de contact et le fait de lui rendre service (en %)**

	<b>Rend service</b>	<b>Ne rend pas service</b>	<b>Total</b> (N=137)
Contact au moins hebdomadaire	75,3	24,7	100,0
Pas de contact hebdomadaire	29,5	70,5	100,0
Ensemble	60,6	39,4	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père réside hors ménage au Luxembourg.

**T36**

**Répartition des individus dont la mère réside au Luxembourg, selon la fréquence de contact et le fait de lui rendre service (en %)**

	<b>Rend service</b>	<b>Ne rend pas service</b>	<b>Total</b> (N=369)
Contact au moins hebdomadaire	74,7	25,3	100,0
Pas de contact hebdomadaire	21,2	78,8	100,0
Ensemble	59,6	43,4	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont la mère réside hors ménage au Luxembourg.

Parmi les individus qui ont un contact au moins hebdomadaire avec leur père, 75,3% lui rendent service pour 24,7% qui ne le font pas. Lorsque la fréquence de contact est inférieure au rythme hebdomadaire, elle est alors indépendante de la prestation de services dans 70,5% des cas (*cf. tableau 35*). Pour les mères, on observe le même type de relation entre intensité de contact et service rendu (*cf. tableau 36*).

### **3.4. Des services réguliers**

Pour nuancer les premiers résultats et évaluer l'intensité de solidarité des individus, nous avons observé les services rendus régulièrement (*cf. tableau 37*). Lors du passage du questionnaire, aucune définition n'a été donnée pour le terme « régulièrement ». L'enquêté pouvait choisir entre 'régulièrement', 'parfois' et 'au moins une fois dans l'année'.

Alors que 60% des individus ont déclaré rendre service à leurs parents au moins une fois par an (*cf. tableau 34*), ils sont près de deux fois moins nombreux lorsqu'il s'agit de services rendus régulièrement, (*cf. tableaux 37 et 34* : 31,4% vs 60,1% pour les pères et 36,9% vs 59,8% pour les mères). Par ailleurs on observe que les mères sont un peu plus nombreuses que les pères à bénéficier des solidarités familiales, alors qu'elles figuraient à un rang équivalent pour les services au moins annuels.

**T37**

**Proportion d'individus qui rendent régulièrement service à leur père / mère qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)
<i>Sexe</i>		
Hommes	20,3	29,9
Femmes	44,4	43,8
<i>Formation initiale</i>		
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	41,4	37,0
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	24,1	37,8
Post-secondaire	-	33,3
<i>Proximité résidentielle</i>		
Réside à moins de 15 km	30,2	40,7
Réside à 15 km ou +	34,1	28,9
<i>Age des parents</i>		
60 à 69 ans	-	17,6
70 à 79 ans	30,0	34,6
80 ou plus	40,0	44,8
<i>Handicap du parent</i>		
Parent souffrant d'un handicap	43,3	42,3
Parent sans handicap	28,3	35,1
<b>Total</b>	<b>31,4</b>	<b>36,9</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père / la mère réside hors ménage au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

La répartition par sexe des individus âgés de 45 à 64 ans permet également de nuancer les résultats concernant les services rendus au moins une fois par an. La proportion de femmes est largement plus importante que celle des hommes pour l'aide régulière apportée à leur mère et deux fois supérieure pour celle apportée à leur père.

Le comportement féminin est similaire à l'égard du père et de la mère (44,4% vs 43,8%), tandis que les hommes apparaissent, ici encore, plus solidaires à l'égard de leur mère que de leur père (29,9% vs 20,3%).

Les femmes apparaissent donc plus actives que les hommes dans les solidarités régulièrement apportées au parent âgé. La différence observée entre les comportements masculins et féminins tient peut-être à la nature des services rendus : ce sont pour la plupart des services domestiques, et traditionnellement réalisés par les femmes (Hareven, 1994).

La proximité résidentielle apparaît surtout discriminante à l'égard des mères. Lorsqu'elles résident à proximité de leur enfant, les mères bénéficient plus souvent d'une aide régulière que lorsque la distance atteint ou dépasse 15 km. Chez les pères, au contraire, la distance seuil de 15 km ne joue pas sur la régularité des services rendus.

Le niveau de formation initiale est sans effet pour les services rendus régulièrement à la mère ou au père<sup>21</sup> (les différences observées n'étant pas significatives).

La régularité de l'aide croît significativement avec l'âge des mères. Lorsque celles-ci sont âgées de 80 ans ou plus, 44,8% des enfants leur apportent une aide régulière. Ils ne sont que 34,6% à le faire lorsqu'elle est âgée entre 70 et 79 ans et 17,6% lorsqu'elle a moins de 70 ans. En revanche, pour les pères, le lien entre aide régulière et âge n'est pas significatif.

Par ailleurs, lorsque le père ou la mère souffre d'un handicap, on n'observe aucune augmentation significative de la proportion d'individus leur rendant régulièrement service<sup>22</sup>.

En conclusion, l'aide régulière est surtout apportée par les femmes à leurs parents, et ceci dans une proportion égale au père ou à la mère. Elle est plus fréquente lorsque la mère est plus âgée. Elle est davantage conditionnée par la distance pour les mères que pour les pères.

### 3.5. Les types de services rendus aux parents qui résident au Luxembourg ou à l'étranger

Dans la liste des quinze types de services rendus au moins une fois par an, quatre se détachent nettement par leur importance (*cf. tableau 38*).

Il s'agit des conseils et du soutien moral (n°13, 36,3%), de l'accompagnement et du transport de personnes (n°2, 31,8%), des courses (n°10, 26,7%) et enfin des démarches administratives (n°11, 24,3%).

Les autres items proposés enregistrent des résultats plus faibles, inférieurs à 10%, voire à 5% pour cinq d'entre eux, exception faite de l'aide pour raisons de santé qui culmine à 19,1%.

On notera également l'absence des dons ou prêts ponctuels en argent par les 45-64 ans à leurs parents, reflet de la sécurité financière des personnes âgées et d'un niveau de vie élevé.

---

<sup>21</sup> Pour le père  $p=0,097$ , pour la mère  $p=0,853$ , il n'y a donc pas de lien significatif entre le fait de rendre régulièrement service au père ou à la mère et le niveau de formation initiale de l'individu.

<sup>22</sup> Pour le père,  $p=0,87$ , pour la mère  $p=0,1$ , il n'y a donc pas de lien significatif entre le handicap du parent et le fait, pour l'individu, de lui rendre régulièrement service.

**T38**

**Proportion d'individus âgés de 45 à 64 ans rendant service au père et/ou à la mère qui réside au Luxembourg selon le type de services rendus au moins une fois par an (en %)**

	<b>Hommes</b> (N=202)	<b>Femmes</b> (N=197)	<b>Total*</b> (N=399)
1. Aide pour raisons de santé	13,2	25,1	19,1
2. Accompagnement, transport de personnes	30,5	33,2	31,8
3. Coup de main pour la construction, maçonnerie, toiture, menuiserie, sanitaires, électricité	3,0	2,0	2,5
4. Aménagement et décoration du logement, peinture, tapisserie	6,5	2,7	4,6
5. Bricolage, réparation auto	9,8	2,9	6,4
6. Prêt d'un véhicule	-	0,3	0,1
7. Linge (lavage, repassage, raccommodage)	0,7	17,5	9,0
8. Jardinage	11,0	4,9	8,0
9. Ménage, cuisine	1,3	18,5	9,8
10. Courses	17,9	35,7	26,7
11. Papiers et démarches administratives	22,6	26,1	24,3
12. Garde d'animaux, arrosage des plantes	5,7	3,2	4,5
13. Conseils, encouragements, soutien moral	32,3	40,4	36,3
14. Dons ou prêts ponctuels en argent	-	-	-
15. Autres services	-	1,5	0,7

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père et/ou la mère réside au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

19,1% des individus ayant rendu service au moins une fois dans l'année à leur père et/ou mère, ont fourni une aide pour raisons de santé.

\* Le total est supérieur à 100% car les individus pouvaient cocher plusieurs services.

La répartition des individus par sexe montre que chacun, hommes et femmes, semble avoir son rôle et son domaine d'action, exception faite pour le transport et les démarches administratives, pour lesquels hommes et femmes sont actifs dans des proportions relativement proches.

En dehors de ces services, les hommes sont deux fois moins engagés que les femmes pour les courses (17,9% vs 35,7%) et l'aide pour raisons de santé (13,2% vs 25,1%). Ils ont cependant leurs domaines d'action tels que le jardinage (11,0 vs 4,9%) et le bricolage (9,8% vs 2,9%) tandis que les femmes sont quasiment les uniques pourvoyeuses d'aide pour les services domestiques tels que le ménage (18,5%) et le linge (17,5%).

Quels que soient les services rendus (*cf. tableau 38*), la participation des femmes avoisine ou dépasse 20% pour sept services sur les quinze proposés alors que ce score n'est atteint, pour les hommes, que pour quatre types de services. La charge de solidarité à l'égard des parents âgés paraît donc plus largement assumée par les femmes que par les hommes.

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

Ceci indique, d'une part, que les besoins des personnes âgées se rapportent, dans une large mesure, au domaine de l'entretien domestique, et, d'autre part, que ces tâches sont majoritairement assumées par les femmes, surtout dans la génération des 45-64 ans.

A titre de comparaison, nous avons également établi la liste des services rendus au moins une fois par an lorsque le parent réside à l'étranger (cf. tableau 39). Deux services se distinguent. Le soutien affectif obtient de nouveau le score le plus élevé (n°13, 24,5%), et, de ce point de vue, on observe des résultats quasi identiques pour les hommes et les femmes (23,0% vs 26,3%).

**T39**

**Proportion d'individus ayant rendu service au moins une fois dans l'année à leur père et/ou mère qui réside à l'étranger par type de services rendus (en %)**

	Hommes (N=120)	Femmes (N=101)	Total (N=221)
1. Aide pour raisons de santé	4,2	8,3	6,1
2. Accompagnement, transport de personnes	3,9	8,3	5,9
3. Coup de main pour la construction, maçonnerie, toiture, menuiserie, sanitaires, électricité	1,0	1,5	1,2
4. Aménagement et décoration du logement, peinture, tapisserie	1,2	-	0,6
5. Bricolage, réparation auto	2,4	-	1,3
6. Prêt d'un véhicule	-	-	-
7. Linge (lavage, repassage, raccommodage)	-	3,9	1,8
8. Jardinage	0,2	1,2	0,7
9. Ménage, cuisine	1,9	5,0	3,3
10. Courses	4,2	6,1	5,1
11. Papiers et démarches administratives	3,7	4,7	4,2
12. Garde d'animaux, arrosage des plantes	1,4	1,4	1,4
13. Conseils, encouragements, soutien moral	23,0	26,3	24,5
14. Dons ou prêts ponctuel en argent	8,5	11,2	9,8
15. Autres services	-	1,8	0,8

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père et/ou la mère réside à l'étranger.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

Le deuxième score le plus élevé est enregistré pour les dons ou prêts d'argent et atteint 10%, alors qu'il était inexistant parmi les individus dont les parents résident au Luxembourg. Ce contraste vient confirmer, si besoin était, la complète autonomie financière des parents âgés résidant au Luxembourg.

Les services qui se détachent ensuite sont identiques à ceux répertoriés pour les parents résidant au Luxembourg mais leurs scores sont bien plus faibles, avoisinant les 5%. Il s'agit en premier lieu de l'aide pour raisons de santé (6,1%), ensuite de l'accompagnement et du transport de personnes (5,9%), des courses (5,1%) et, enfin, des démarches administratives (4,2%).

### 3.6. La lignée d'alliance, les services rendus aux beaux-parents

Les membres de la lignée d'alliance qui résident au Luxembourg bénéficient-ils des services de leur gendre et belle-fille ?

La proportion d'individus rendant service au moins une fois par an à leurs beaux-parents est inférieure à 50% pour les beaux-pères comme pour les belles-mères. Les résultats d'ensemble montrent que gendres et belles-filles ont sensiblement le même comportement à l'égard de leur belle-mère (*cf. tableau 40* : 2,0% vs 41,7%), tandis qu'à l'égard de leur beau-père, les hommes pourraient apparaître plus engagés que les femmes (48,9% vs 38,2%) mais les différences observées ne sont pas significatives.

**T40**

**Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leur beau-père/ belle-mère qui réside au Luxembourg (en %)**

	<b>Beau-Père</b> (N=123)	<b>Belle-Mère</b> (N=341)
<i>Sexe</i>		
Hommes	48,9	42,0
Femmes	38,2	41,7
<i>Formation initiale</i>		
Aucune formation, ou primaire ou secondaire inférieur	34,9	36,2
Secondaire supérieur, ou CATP, ou brevet d'apprentissage	55,9	48,1
Post-secondaire	-	38,1
<i>Proximité résidentielle</i>		
Réside à moins de 15 km	47,1	47,9
Réside à 15 km ou +	44,4	31,1
<i>Age des parents</i>		
60 à 69 ans	-	41,6
70 à 79 ans	48,4	44,1
80 ou plus	52,6	40,8
<i>Handicap du parent</i>		
Parent souffrant d'un handicap	56,0	45,6
Parent sans handicap	43,9	41,2
<b>Ensemble</b>	<b>46,3</b>	<b>41,9</b>

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le beau-père / la belle-mère réside au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

Parmi les individus dont le beau-père réside hors de leur ménage au Luxembourg, 46,3% lui ont rendu service au moins une fois dans l'année.

Seules deux caractéristiques introduisent des différences de comportement significatives à l'égard des beaux-parents : il s'agit du niveau de formation initiale et de la proximité résidentielle. Ainsi pour le beau-père, on observe une différence significative entre ceux qui n'ont pas dépassé le primaire et ceux qui ont dépassé le secondaire supérieur<sup>23</sup>, la proportion d'individus rendant service augmentant avec le niveau de formation. Pour la belle-mère, la différence n'est pas significative.

La proximité résidentielle n'apparaît pas déterminante pour l'aide apportée au beau-père, tandis qu'elle est significative pour l'aide apportée à la belle-mère. L'éloignement paraît davantage un frein pour rendre service à la belle-mère que pour rendre service au beau-père.

Enfin, ni l'âge ni le fait que le beau-parent soit affecté d'un handicap ne semblent jouer sur les services rendus, au contraire de ce qui avait été observé pour les parents.

### 3.7. Lignée d'origine et lignée d'alliance

Si près de 60% des individus rendent service à leurs parents, en revanche, ils ne sont plus que 42% à le faire avec leurs beaux-parents. Lignée d'origine et lignée d'alliance ne bénéficient donc pas des mêmes attentions, peut-être parce que les individus ne sont pas prêts à investir la même énergie ni à avoir la même disponibilité pour leurs parents et leurs beaux-parents.

Une répartition par sexe des individus qui rendent service à leurs parents et beaux-parents révèle cependant une similitude de comportement des hommes et des femmes (*cf. tableau 41*). Néanmoins, celle-ci n'est qu'apparente puisqu'elle disparaît dès que l'on distingue père et mère ou beau-père et belle-mère (*cf. tableau 42*).

**T41**

**Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs parents et beaux-parents qui résident au Luxembourg, selon le sexe (en %)**

	<b>Parent(s)</b> (N=399)	<b>Beau(x)-parent(s)</b> (N=371)
Hommes	58,3	41,9
Femmes	59,6	41,7
Ensemble	59,0	41,8

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont au moins un parent / un beau-parent réside au Luxembourg

<sup>23</sup> Pour le beau-père,  $p=0,021$  ; pour la belle-mère,  $p=0,024$ , il y a donc un lien significatif entre le niveau de formation initiale de Ego et le fait de rendre service à son beau-père comme à sa belle-mère.

Les hommes semblent adopter un comportement identique en ce qui concerne leur père et leur beau-père, au sens où ils rendent service à l'un ou l'autre dans des proportions sensiblement équivalentes (*cf. tableau 42*, 48,9% vs 51,4%). En revanche, leur attitude varie fortement selon qu'il s'agit de leur mère, à laquelle 61% rendent service, ou de leur belle-mère, pour laquelle cette proportion tombe à 42%. L'attitude des femmes se distingue dans des proportions identiques envers la mère et la belle-mère, mais elle diffère fortement entre le père et le beau-père, leur engagement étant presque deux fois supérieur à l'égard de leur père que de leur beau-père.

**T42 Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leur beau-père, belle-mère, père, mère qui réside au Luxembourg, selon le sexe (en %)**

	<b>Beau-père</b> (N=123)	<b>Belle-mère</b> (N=341)	<b>Père</b> (N=137)	<b>Mère</b> (N=369)
Hommes	48,9	42,0	51,4	60,8
Femmes	38,2	41,7	70,3	58,4
Ensemble	46,3	41,9	60,1	59,6

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont le père / la mère / le beau-père / la belle-mère réside au Luxembourg.

Lorsque les individus rendent service à leurs beaux-parents, 77,4% rendent également service à leurs parents. A l'opposé, lorsqu'ils ne rendent pas service à leurs beaux-parents, la moitié d'entre eux rendent cependant service à leurs parents. La solidarité fonctionnelle à l'égard des beaux-parents va de pair avec la solidarité fonctionnelle à l'égard des parents pour les trois-quarts des individus qui rendent service à leurs parents.

**T43 Proportion d'individus selon qu'ils rendent ou non service à leurs beaux-parents et parents qui résident au Luxembourg (en %)**

	<b>Rend service</b> <b>aux parents</b>	<b>Ne rend pas service</b> <b>aux parents</b>	<b>Total</b>
Rend service aux beaux-parents	77,4	22,6	100,0
Ne rend pas service aux beaux-parents	52,6	47,4	100,0
Ensemble	64,1	35,9	100,0

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : individus âgés de 45 à 64 ans dont au moins un des beaux-parents et un des parents résident au Luxembourg.

Dans la liste des quinze services proposés, cinq services se détachent des autres. Il s'agit de l'accompagnement et du transport de personnes (*cf. tableau 44* : 24,3%), du soutien affectif (21,1%), et, dans une moindre mesure, des courses, des démarches administratives et de l'aide pour raisons de santé qui obtiennent des résultats similaires (entre 11 et 12%).

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

Chez les hommes, le premier service rendu est le transport (23,4%), suivi du soutien affectif (18,9%). Ce sont ensuite les démarches administratives et les courses qui obtiennent un score aux alentours de 10%. Ils sont suivis du bricolage, du jardinage et de l'aide pour raisons de santé par près de 8% des hommes pour chaque service.

Les femmes sont plus engagées que les hommes dans le soutien affectif mais de manière équivalente dans le transport de personnes (26%), l'aide pour raisons de santé (18%) et les courses (17%) et, à un degré moindre, les démarches administratives (14%). Enfin, moins de 10% des femmes apportent à leurs beaux-parents une aide pour le ménage et la cuisine ou encore pour le linge.

**T44**

**Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs beaux-parents qui résident au Luxembourg, selon le sexe de l'individu (en %)**

	<b>Hommes</b> (N=241)	<b>Femmes</b> (N=129)	<b>Total</b> (N=371)
1. Aide pour raisons de santé	7,5	17,8	11,1
2. Accompagnement, transport de personnes	23,4	25,9	24,3
3. Coup de main pour la construction, maçonnerie, toiture, menuiserie, sanitaires, électricité	4,9	0,8	3,4
4. Aménagement et décoration du logement, peinture, tapisserie	5,1	1,7	3,9
5. Bricolage, réparation auto	8,5	0,8	5,8
6. Prêt d'un véhicule	-	-	-
7. Linge (lavage, repassage, raccommodage)	0,5	8,5	3,3
8. Jardinage	7,6	4,1	6,4
9. Ménage, cuisine	0,3	8,9	3,3
10. Courses	9,6	17,0	12,2
11. Papiers et démarches administratives	10,3	14,4	11,7
12. Garde d'animaux, arrosage des plantes	4,2	2,3	3,5
13. Conseils, encouragements, soutien moral	18,9	25,1	21,1
14. Dons ou prêts ponctuels en argent	-	-	-
15. Autres services	-	-	-

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père et/ou la mère réside au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

Parmi les individus dont au moins un beau-parent réside au Luxembourg, 11,1% leur ont fourni une aide pour raisons de santé au moins une fois dans l'année. Ceci concernait 7,5% des hommes et 17,8% des femmes.

La comparaison des résultats par types de services rendus avec ceux obtenus pour les parents qui résident au Luxembourg (cf. *tableau 38*), montre que les services rendus sont de même nature ; ceci peut être dû au fait qu'à un âge équivalent, les besoins sont identiques pour les parents et les beaux-parents. Cependant on relève des intensités différentes et, globalement, un engagement nettement plus élevé à l'égard des parents que des beaux-parents, cette différence étant beaucoup plus sensible chez les femmes que chez les hommes.

## Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés

Lorsque les beaux-parents résident à l'étranger (*cf. tableau 45*), les services rendus se raréfient exception faite pour le soutien moral qui est pratiqué par 17% des individus, et tant par les hommes que par les femmes. Les autres services enregistrent des scores inférieurs à 5%, les plus élevés étant les courses (4,5%) et les services financiers (3,4%).

**T45** Proportion d'individus qui rendent service au moins une fois par an à leurs beaux-parents qui résident à l'étranger, selon le sexe de l'individu (en %)

	Hommes (N=113)	Femmes (N=93)	Total (N=206)
1. Aide pour raisons de santé	1,5	3,2	2,2
2. Accompagnement, transport de personnes	1,6	4,4	2,9
3. Coup de main pour la construction, maçonnerie, toiture, menuiserie, sanitaires, électricité	1,8	-	1,0
4. Aménagement et décoration du logement, peinture, tapisserie	2,6	1,0	1,9
5. Bricolage, réparation auto	-	-	-
6. Prêt d'un véhicule	-	-	-
7. Linge (lavage, repassage, raccommodage)	2,3	1,2	1,8
8. Jardinage	-	-	-
9. Ménage, cuisine	1,8	2,2	2,0
10. Courses	1,6	8,1	4,5
11. Papiers et démarches administratives	-	4,6	2,1
12. Garde d'animaux, arrosage des plantes	-	-	-
13. Conseils, encouragements, soutien moral	16,4	18,1	17,2
14. Dons ou prêts ponctuels en argent	2,6	4,4	3,4
15. Autres services	-	-	-

Source : PSELL 2000 – CEPS/INSTEAD

Champ : Individus âgés de 45 à 64 ans et dont le père et/ou la mère réside au Luxembourg.

Note de lecture : (-) effectif trop faible.

Parmi les individus dont au moins un beau-parent réside à l'étranger, 2,2% leur ont fourni une aide pour raisons de santé au moins une fois dans l'année. Ceci concernait 1,5% des hommes et 3,2% des femmes.

### 3.8. Conclusion

Comme on pouvait le présumer, la proportion d'individus rendant service à leurs parents varie fortement selon que le parent réside au Luxembourg ou à l'étranger, d'une part et, selon la proximité résidentielle pour le parent qui réside au Luxembourg, d'autre part. On observe une relation significative entre l'intensité de contact et le fait de rendre service à ses parents. L'analyse de l'aide apportée régulièrement est fortement conditionnée par l'âge des parents au contraire de celle apportée au moins une fois par an. Enfin, la lignée d'origine bénéficie de l'aide des enfants bien plus que la lignée d'alliance de celle de ses gendres et/ou brus.



# CONCLUSION GENERALE



## 1. VALIDATION DES HYPOTHÈSES

*Hypothèse 1.* La résidence éloignée des parents se révèle être un frein à l'expression des solidarités. Ainsi, la proportion d'individus rendant service aux parents résidant à l'étranger, et bien souvent à plus de 100 km, est peu élevée, et celle des individus ayant un contact au moins hebdomadaire avec leurs parents est également faible. Les moyens de communication modernes et rapides (mail, téléphone, avion, train...) ne permettent donc pas de neutraliser l'effet distance pour la plupart des individus.

*Hypothèse 2.* Le caractère limitatif de la distance géographique dans les échanges est également vérifié lorsque les parents résident au Luxembourg. La fréquence de contact est fortement liée à la proximité résidentielle, de même que l'aide apportée aux parents. En reliant la proportion élevée de mères seules vivant à leur domicile à un âge avancé et la fréquence de contacts avec les enfants, on peut émettre l'hypothèse que ce mode de vie est probablement rendu possible par la proximité résidentielle avec les enfants et les fortes solidarités associatives qui y sont liées, la famille jouant là un rôle de soutien dans le maintien à domicile.

Une analyse des modalités de transmission du patrimoine immobilier et des conditions d'accès au logement de la population dont les parents résident au Luxembourg permettrait de compléter l'analyse de la proximité résidentielle.

*Hypothèse 3.* L'activité professionnelle des femmes exerce une influence négative sur leur taux de contact tant avec leur mère qu'avec leur belle-mère qui réside au Luxembourg. Moins disponibles, elles réduisent la fréquence de leurs contacts. Cependant l'exercice d'une activité professionnelle reste sans effet sur la prestation de services.

*Hypothèse 4.* Le niveau de formation a un effet sur les solidarités en fonction de certains critères.

Concernant les solidarités associatives, les résultats varient en fonction du lieu de résidence parental. Lorsque le parent réside à l'étranger, le lien entre le niveau de formation et la progression du taux de contact apparaît clairement alors qu'il est fortement atténué lorsque le parent réside au Luxembourg. On peut alors supposer que le niveau culturel recouvre en fait une différence de catégorie sociale professionnelle et donc de revenu du ménage auquel appartient l'individu. De ce fait, la progression du taux de contact serait une conséquence de la progression du niveau de vie, les coûts de contacts fréquents ayant un impact moindre sur un budget plus élevé.

Concernant les solidarités fonctionnelles exercées par les enfants à l'égard de leurs parents résidant au Luxembourg, on observe une forte relation entre service rendu et niveau de formation pour les services rendus à la mère mais beaucoup plus faible pour ceux rendus au père. A un niveau élevé d'éducation semble ainsi correspondre un niveau plus élevé de soutien familial.

*Hypothèses 5 et 6.* Les comportements des hommes et des femmes envers le père et la mère se distinguent :

a. dans la fréquence des relations :

- lorsque les parents résident à l'étranger, les femmes sont significativement plus actives dans la fréquence de contact avec la mère. Avec le père, leur comportement se distingue peu de celui des hommes.
- lorsque les parents résident au Luxembourg, il en va tout autrement. Avec leur père, le taux de contact des filles est significativement plus élevé que celui des fils ; avec leur mère, il est très proche de celui des fils.

La proximité résidentielle viendrait renforcer la proximité affective entre mères et fils pour atteindre un niveau identique à celui observé entre mères et filles.

b. Pour les services rendus aux parents résidant au Luxembourg, les hommes apparaissent aussi engagés que les femmes à l'égard de leur mère mais moins qu'elles à l'égard de leur père. Par ailleurs, ils ont tendance à rendre plutôt service à leur mère qu'à leur père, à l'inverse des femmes.

Quand il s'agit des services réguliers, on observe d'autres comportements. Les femmes rendent service au père ou à la mère dans une proportion équivalente et davantage que les hommes. La nature des services, c'est-à-dire soins et services domestiques, et leur régularité jouent sans doute un rôle important dans le maintien à domicile des personnes âgées et relèvent 'traditionnellement' du domaine d'action des femmes.

*Hypothèse 7.* L'âge du parent ne joue pas un rôle significatif dans les services rendus aux parents, exception faite des services réguliers rendus aux mères qui résident au Luxembourg. Avançant en âge, ces femmes se retrouvent veuves et le maintien à domicile à un âge avancé dépend davantage de l'entourage familial et de sa disponibilité.

*Hypothèse 8.* Lorsque le parent est affecté d'un handicap, cela reste sans effet sur la fréquence des contacts avec les enfants mais augmente, en revanche, la proportion de ceux qui rendent service à leurs parents.

*Hypothèse 9.* Les taux de contact et de services rendus à la lignée d'origine sont supérieurs à ceux enregistrés pour la lignée d'alliance. Le niveau d'implication des individus diffère selon la nature du lien familial.

### 2. AUTONOMIE ET SOLIDARITÉS

Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés apparaissent relativement denses. Les parents âgés vivent dans leur grande majorité de manière autonome sans toutefois être isolés de leurs enfants. Ils ont une résidence séparée de celle de leurs enfants mais ont des contacts d'autant plus fréquents avec eux qu'ils résident dans un périmètre restreint. Le souci d'autonomie, sans doute présent dans les deux générations, n'exclut pas les solidarités. La proximité résidentielle apparaît également déterminante dans les services rendus, et surtout lorsqu'il s'agit de services rendus régulièrement à la mère.

Lorsque le parent devient plus âgé ou s'il est affecté d'un handicap, les liens se resserrent avec les pères et plus fortement encore avec les mères, la proportion d'individus ayant des contacts au moins hebdomadaires avec leurs parents progressant avec l'âge de ces derniers. Les services régulièrement rendus aux parents le sont dans une plus grande proportion lorsque le parent avance en âge. Ainsi, il semblerait que les enfants adaptent leur comportement aux besoins des parents. L'intensité des liens et la proportion élevée d'individus qui rendent service tendent à montrer que la famille élargie subsiste mais sous une forme que l'on pourrait qualifier de multi locale.

La famille élargie semble cependant se restreindre à la lignée d'origine bien que, pour la plupart des individus, les membres des deux lignées résident à courte distance. Les solidarités apparaissent certes non négligeables avec les beaux-parents mais nettement moins importantes qu'avec les parents.

Avec les parents âgés, la famille proche joue son rôle traditionnel de « pourvoyeuse de soins ». On peut se demander dans quelle mesure elle occupe une place active, voire déterminante, dans le maintien à domicile des personnes âgées ? En effet, les services rendus aux parents âgés relèvent, pour l'essentiel, des domaines de l'entretien domestique et de la mobilité (déplacements et transports).

En maintenant actives les solidarités avec leurs parents âgés, la génération baby-boom montre là un exemple de comportement à ses enfants. Cependant, à l'avenir, avec le vieillissement de la population, la réduction de la taille des familles, le jeu des familles recomposées, ce modèle de solidarités sera-t-il encore réalisable ? Pour le moment, on ne peut mesurer les effets du divorce ; les parents âgés des individus de cette cohorte sont généralement mariés ou veufs, peu d'entre eux étant séparés. Toutefois, plus tard, lorsque la cohorte des 45-64 ans arrivera à l'âge atteint par leurs parents, l'impact du divorce, tant dans cette cohorte que dans celle de ses enfants, pourrait modifier le modèle de solidarités décrit jusqu'à présent. Divorces et remariages auront en effet contribué à complexifier les structures familiales et à modifier les liens entre générations. On peut se demander s'ils les auront fragilisés ou si, au contraire, dans ce contexte de fragilisation des couples, la famille ou plutôt la lignée apparaîtra comme l'élément stable dans une société aux formes conjugales multiples, et surtout variables ?



# BIBLIOGRAPHIE



ATTIAS-DONFUT C. Le Double circuit des transmissions. In : *Les Solidarités entre générations*, Paris, Nathan, 1995, pp.41-81.

BAWIN-LEGROS B. et alii. Les limites de l'entraide intergénérationnelle. In : ATTIAS-DONFUT, *Les Solidarités entre générations*, Paris, Nathan, 1995, pp.117-130.

BENGTSON VL. Beyond the nuclear family : the increasing importance of multigenerational Bonds'. *Journal of Marriage and Family*, 63(1), 2001, pp.1-17.

CAPLOW T., BAHR H., CHADWICK B. *et al. Middletown families. Fifty years of change and continuity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1982.

HAREVEN T. K. Aging and generational relations : a historical and life course perspective. *Annual Review of Sociology*, 20, 1994, pp.437-461.

GIRARD A. *Le choix de du conjoint*. Paris, PUF, 1974.

GOKALP C. Le réseau familial, *Population* n°6, Paris, INED, 1978, pp.1077-1094.

KELLERHALS J et al. Les formes du réseau de soutien dans la parenté. In : ATTIAS-DONFUT, *Les Solidarités entre générations*, Paris, Nathan, 1995, pp.131-143.

KUEPIE M. *Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg*, Differdange, CEPS/INSTEAD, 2002, coll. Cahier PSELL n°127, 68p.

LASLETT P et WALL R (eds). *Household and family in Past time*. Cambridge, Cambridge University Press, 1972.

MUTRAN E., REITZES D.C. Intergenerational support activities and well-being among the elderly: a convergence of exchange and symbolic interaction perspectives. *American Sociological Review*, Vol. 49, Issue 1, 1984, pp.117-130.

ROSSI et ROSSI. *Of human bonding : Parent-child relationships across the Life course*. New York: Adline de Gruyter, 1990.

ROUSSEL L., BOURGUIGNON O. *La Famille après le mariage des enfants*, Etude des relations entre générations, Paris, PUF, Travaux et documents, 1976, Cahier n° 78.

SILVERSTEIN M., BENGTSON V. Intergenerational Solidarity and the Structure of Adult Child-Parent Relationships in American Families. *American Journal of Sociology*, vol. 103, Issue 2, 1997, pp.429-460.

WALL K., ABOIM S., CUNHA V., VASCONCELOS P. Families and informal support networks in Portugal : the reproduction of inequality. *Journal of European social Policy*, SAGE, London, vol.11 (3), 2001, pp.213-233.



---

Liste des publications du panel socio-économique des ménages  
**"Liewen zu Lëtzebuerg"**

---

DICKES P., HAUSMAN, P. KERGER A. *Méthodologie générale et répertoire des variables - Année d'enquête : 1985 (Première vague)*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°1, 237p.

COURTOIS F., HAUSMAN P. *L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°2, 46p.

HAUSMAN P. *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987. Série "Niveau de vie" 1*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°3, 383p.

HAUSMAN P. *Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985 : principaux résultats en 1985. Série "Niveau de vie" 2*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°4, 49p.

DICKES P. *Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective : théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°5, 59p.

DICKES P. *Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague)*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°6, 54p.

DICKES P., TOURNOIS J. *Pratique de l'échelonnement multidimensionnel*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°7, 197p.

DICKES P. *Pauvreté et conditions d'existence : théories, modèles et mesures*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°8, 127p.

TOURNOIS J. *Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°9, 74p.

TOURNOIS J. *Documentation transversale des variables 1985 : première vague*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°10, 398p.

WAGNER A. *Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°11, 157p.

KERGER A., DE WEVER R. *Description statistique des variables du questionnaire -1986- (deuxième vague)*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°12, 237p.

RAY J-C., JEANDIDIER B., CARVOYEUR S. *Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine. Annexes*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 13, 434p.

HAUSMAN P. *Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°14, 75p.

DICKES P. *Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°15, 47p.

KERGER A. *La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrage*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°16, 95p.

SCHMAUS G. *Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°17, 36p. (version anglaise: 17a).

GAILLY B. *MNDr, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°18, 30p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°19, 51p.

AUBRUN A., HAUSMAN P. *Les modes de garde des jeunes enfants*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 20, 97p.

HAUSMAN P. *Les indicateurs sociaux de pauvreté : Tableaux de base et documentation*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°21, 144p.

HAUSMAN P., SCHABER G. *Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg : leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 22, 64p.

HAUSMAN P., GAILLY B. *Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références : 1985, 1986 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 23, 48p.

DE WEVER R. *La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°24, 27p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°25, 161p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes : 1985/1986/1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°26, 16p.

HAUSMAN P. *Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°27, 24p.

WESTER J-J., avec la collaboration de AUBRUN A. *"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°28, 27p.

KERGER A. *Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°29.

KERGER A. *La production des données : Vague 1988-1990*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 30, 60p.

DE WEVER R., KERGER A. *Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n°31, 247p.

HAUSMAN P., AUBRUN A., KERGER A. *Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Série "Niveau de vie " 3*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 34, 91p.

SCHMAUS G. *Situation der Arbeitslosen in Luxemburg*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 35, 93p.

WAGNER A. *La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL 36.

DELVAUX B. *La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 38, 61p.

HAUSMAN P. *Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°39, 45p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n°40, 210p.

BROWN J-C., WAGNER A., avec la collaboration de HAUSMAN P., KERGER A., MENARD G. *Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 42, 70p.

WAGNER A. *La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n° 43, 64p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *L'endettement des ménages au Luxembourg 1985-1989. Série "Mode de vie"-1*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°45, 36p.

HAUSMAN P., avec la collaboration de LANGERS J. (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Démographie-Famille I*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°46, 54p.

HAUSMAN P., VECERNIK J. avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Revenus-Conditions de vie II*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°47, 63p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°48, 241p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Série "Mode de vie" - 2*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°49, 29p.

HAUSMAN P. *Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V)*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°50, 44p.

HAUSMAN P. *Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°51, 53p.

HAUSMAN P. *Les phénomènes associés au vieillissement de la population*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°52, 40p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°53, 274p.

GAILLY B. avec la collaboration de LAVALLEE P. (Statistics-Canada) *Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°54, 49p. (Version anglaise disponible).

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°55, 55p.

HAUSMAN P. *Evolution générale du revenu des ménages : 1978-1990. Série "Niveau de vie" 4*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°56, 122p.

GAILLY B. *1985-1990. Endettement et risques de surendettement. Série "Mode de vie" - 3*. CEPS/INSTEAD 1994, coll : Cahier PSELL n°57, 41p.

SCHABER G., BOUSCH P. *L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°58, 44p.

GAILLY B., LAVALLEE P. *Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus : simulations. (2e partie)*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°59, 41p.

GAILLY B. *Revenus et endettement. Série "Mode de vie" - 4*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°60, 32p.

JEANDIDIER B., POUSSING N. *Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages : une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°61, 58p.

AUBRUN A. *Budget temps des femmes : l'opinion des femmes*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°62, 42p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°63, 41p.

GAILLY B. *1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration. Série "Mode de vie" - 5*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°64, 20p.

RIEBSCHLÄGER M. *La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°65, 12p.

HAUSMAN P. *Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°66, 54p. (Version anglaise disponible).

SCHABER G., BOUSCH P. *Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes)*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°67, 103p.

SCHABER G., BOUSCH P. *La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées)*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°68, 29p.

LEJEALLE B. *Actives, mais à quel prix ?* CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°69, 33p.

LEJEALLE B. *Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Danemark et Grande-Bretagne)*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°70, 21p.

GAILLY B. *Les conditions de travail des personnes actives*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°71, 13p.

LEJEALLE B. *Etre au chômage au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°72, 20p.

AUBRUN A. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : 4. Place et rôle de la femme dans la société*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°73, 50p.

HAUSMAN P. en collaboration avec VECERNIK J. et le Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : 3. Revenus-Conditions de vie*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°74, 57p.

GAILLY B. *1985-1992. L'endettement au Luxembourg. Série "Mode de vie" - 6*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°75, 27p.

PELS M. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 5. Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise : Conditions juridiques - Politiques visant la famille - Mesures relatives à la formation et à l'emploi - Services d'aide*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°76, 65p.

HAUSMAN P. *Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992. Série "Niveau de vie " 5*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°77, 61p.

LEJEALLE B. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 6. Les familles monoparentales au Luxembourg ou élever seule son enfant au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°78, 33p.

HAUSMAN P. *L'évolution du niveau de vie des personnes au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1992. Série "Niveau de vie " 6*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°79, 33p.

HAUSMAN P. *Le suivi des diplômés du BAC technique E.C.G. : Promotions 1987 à 1994*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°80, 69p.

KERGER A. en collaboration avec ARENDT N., FALCHERO L., MERTENS M. *Les demandeurs d'une admission en maison de soins. Les demandeurs d'une allocation de soins. Année 1994*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL N° 81, 64p. (publication à diffusion restreinte)

KERGER A. *Le maintien à domicile des personnes âgées - Analyse du fichier des clients de longue durée du Service d'Aides familiales/Aides seniors des régions nord, ouest et est*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n° 82, 44p.

HAUSMAN P. *Les dépenses : Structure et poids dans le revenu des ménages. Série "Mode de vie" 7*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 83, 97p.

GAILLY B. *Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1993*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°84, 12p.

GAILLY B. *Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°85, 12p.

GAILLY B. *Procédure de pondération de l'étude relative aux employées privées*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°86, 16p.

GAILLY B. *Revenu du travail des jeunes en 1993. Equivalents à ceux de leurs aînés ?* Document PSELL n°87, CEPS/INSTEAD, 1996, 11p.

AUBRUN A., LEJEALLE B., HAUSMAN P. *Les employées de statut privé occupées au Luxembourg. Enquête réalisée pour la Chambre des Employées Privées 1995-1996*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 88, 158p. (diffusion interne).

GAILLY B. *Les mariés de l'an 1989. Pondération de la cohorte de 1991 à 1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°89,19p.

HAUSMAN P. *Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental. Série Mode de vie n° 8*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL N°90, 27p.

WAGNER A., SCHABER G. *Les mesures dans le domaine de l'emploi en faveur des groupes de personnes particulièrement désavantagées sur le marché du travail. Rapport sur le séminaire de suivi sur les décisions du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi (Sommet d'ESSEN 1994)*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 91, 15p.

ZANARDELLI M. avec la participation du STATEC. *Les comportements de consommation au Luxembourg. Impact des caractéristiques socio-économiques des ménages selon différents niveaux d'agrégation des dépenses. Paru dans les Cahiers Economiques du STATEC. (Enquête Budgets des Ménages).Mode de vie n° 9*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 92, 65p. (diffusion interne).

LEJEALLE B. avec la participation du STATEC. *Les femmes et le chômage en 1994. Enquête Forces et Travail 1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 93, 60p.

GAILLY B. *Fondements méthodologiques de l'échantillon du PSELL n°2*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°94, 20p.

BORSENBERGER M., PELS M. *La politique familiale au Luxembourg - évolution au cours des cinq dernières années*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°95, 95p.

HAUSMAN P., LEJEALLE B. *Entre famille et activité professionnelle. Mode d'organisation des employées privées*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°96, 57p.

GAILLY B. *L'évolution de l'habitat au Luxembourg. 1985-1994. Série "Mode de vie " n°10*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°97, 42p.

KERGER A. *La mesure de la dépendance. Potentialités et limites du CTMSP pour son application au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'expérience-pilote réalisée au cours des mois de mai et juin 1996*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°98, 50p.

ZANARDELLI M. *Les comportements de consommation au Luxembourg. Une typologie des ménages. Série "Mode de vie " n°11*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°99, 28p.

**Recueil d'études sociales 1996**. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°100, 300p.

GAILLY B. *Compenser l'absence de nouveaux immigrants dans le PSELL.1 ?* Document PSELL n°101, 42p.

GAILLY B. *Représentativité et pondération des échantillons du PSELL2. 1994-1995*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°102, CEPS/INSTEAD, 1997, 42p.

GAILLY B. *Propriétaire ou locataire : quelles habitations ? 1985-1994*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°103, 45p.

LEJEALLE B. *Femmes au foyer*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°104, 54p.

GAILLY B. *L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994. Série "Mode de vie n°13"*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°105, 39p.

GAILLY B. *Habiter au Luxembourg. Les travaux dans l'habitation. 1985-1994. Série "Mode de vie n°14"*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°106, 41p.

LEJEALLE B. en collaboration avec le SCRIPT/Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. *Bacheliers, bachelères de la filière ECG*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°107, 41p.

AUBRUN A. *Les Luxembourgeois se sentent-ils en bonne santé et que font-ils pour la préserver ?* CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°108, 41p.

LEJEALLE B. *L'emploi du temps des femmes : un partage entre famille, ménage et activité professionnelle*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°109, 77p.

GAILLY B. *Représentativité et pondération des échantillons du PSELL 2. 1994-1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°110, 44p.

GAILLY B. *L'endettement des ménages au Luxembourg en 1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°111, 40p.

KLEIN C. *Eléments d'analyse économique des choix éducatifs au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°112, 40p.

HAUSMAN P., LANGERS J., LEJEALLE B. *La discrimination salariale entre hommes et femmes employés privés*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°113, 68p. (diffusion interne)

AUBRUN A. *Les perspectives familiales : les femmes peuvent-elles choisir librement entre leur vie familiale et leur vie professionnelle ? Envisagent-elles de concilier les deux ? Comment ?* CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°114, 49p.

BERGER F., HAUSMAN P. *Revenu disponible et niveau de vie des ménages en 1996 et quelques aspects d'évolution : 1985-1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°115. (pas disponible).

BERGER F. *Habiter ou ne plus habiter chez ses parents*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°116. (pas disponible).

GAILLY B. *Représentativité et pondérations des échantillons du Psell 2. 1994-1997*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°117, 48p.

LEJEALLE B. *Entre activité professionnelle, activité familiale : les choix des femmes luxembourgeoises*. CEPS/INSTEAD, 1999, coll : Cahier PSELL n°118, 148p.

LEJEALLE B. *Les femmes du secteur des banques et des assurances*. CEPS/INSTEAD, 1999, coll : Cahier PSELL n°119, 62p.

BORSENBERGER M., LEJEALLE B. *La garde des enfants au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°120, 44p.

JEANDIDIER B. en collaboration avec HAUSMAN P., VLEMINCKX K., DE WEVER R., ZANARDELLI M. *Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et sociale réduisent-ils la fréquence et l'intensité de la pauvreté des enfants. Une comparaison France – Luxembourg – Etats-Unis*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°121, 44p.

BORSENBERGER M., BOUSCH P. *Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport détaillé*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°122, 136p.

BORSENBERGER M., BOUSCH P. *Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport de synthèse et tableau de bord*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°123, 50p.

LEJEALLE B. *Les différences salariales en 1995*. CEPS/INSTEAD, 2001, coll : Cahier PSELL n°124, 103p.

ZANARDELLI M., REINSTADLER A. *Passé professionnel et durée de chômage en Europe. Mise en lumière des effets de structure et d'hétérogénéité*. CEPS/INSTEAD, 2003, coll : Cahier. PSELL n°125a, 82p.

ZANARDELLI M., REINSTADLER A. *Passé professionnel et durée de chômage en Europe. Mise en lumière des effets de structure et d'hétérogénéité : Annexes*. CEPS/INSTEAD, 2003, coll : Cahier. PSELL n°125b, 219p.

BROSIUS J. *A la recherche des déterminants de la durée du chômage au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2001, coll : Cahier PSELL n°126, 64p.

KUEPIE M. *Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°127, 68p.

LEJEALLE B. *Formation initiale, formation professionnelle et profession*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°129, 56p.

KLEIN C. *Rendement moyen de l'éducation et l'effet des interruptions involontaires des carrières professionnelles sur le rendement de l'éducation*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°131, 33p.

RAY J-C. (Université Nancy 2 et CNRS) *Les gains d'activité des jeunes adultes européens sont-ils liés à la générosité des transferts sociaux ? Une analyse au moyen de modèles multiniveaux*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°132, 98p.

RAY J-C. (Université Nancy 2 et CNRS) *Application de modèles multiniveaux à la mesure du lien entre la générosité des transferts sociaux et les gains d'activité des jeunes adultes européens*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°133, 58p.

REINSTADLER A., BORSENBARGER M., CANTILLON B. (UFSIA, Université de Anvers), HAUSMAN P., JEANDIDIER B. (ADEPS, Université Nancy 2), PASSOT L. (UFSIA, Université de Anvers), RAY J-C. (ADEPS, Université Nancy 2). *Analyse comparative des effets de la politique familiale dans certains pays francophones*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°134, 110p.

REINSTADLER A., JEANDIDIER B. *Pauvreté des enfants dans l'Union Européenne et transferts sociaux : quels liens entre générosité, ciblage, efficacité, efficience et équité ?*, CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°135, 22p.

(Juillet 2003)

